

Histoire de l'Hôpital Saint-Louis

depuis sa Fondation jusqu'au XIXe siècle

PAR

Le Docteur DOGNY

ANCIEN EXTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS

ANCIEN INTERNE DE SAINT-LAZARE



PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, RUE HAUTEFEUILLE, 19

1911

HISTOIRE

DE

L'HOPITAL SAINT-LOUIS

DEPUIS SA FONDATION

JUSQU'AU XIXe SIÈCLE



Histoire
de
l'Hôpital Saint-Louis

depuis sa Fondation jusqu'au XIXe siècle

PAR

Le Docteur DOGNY
ANCIEN EXTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS
ANCIEN INTERNE DE SAINT-LAZARE



PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
19, RUE HAUTEFEUILLE, 19

1911


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

A MES PARENTS

A MES AMIS

A MON EXCELLENT AMI LOUIS DUROEUX

Interne pr. des Hôpitaux
Interne de Saint-Lazare

A MES MAITRES DES HOPITAUX

A MES MAITRES DE SAINT-LAZARE

A mon Maître et Président de Thèse

M. le Professeur GAUCHER

Professeur de Clinique des Maladies Cutanées et Syphilitiques
à la Faculté de Médecine

Membre de l'Académie de Médecine

Chevalier de la Légion d'Honneur

Nous adressons à Monsieur le Professeur Gaucher l'hommage de notre respectueuse reconnaissance pour le grand honneur qu'il nous fait en acceptant la présidence de cette thèse, dont il a bien voulu nous donner le sujet.

Nous le prions aussi d'agréer l'expression de notre profonde gratitude, pour son enseignement clair et précis dont nous avons profité pendant deux ans, pour les marques de sympathie qu'il nous a si souvent témoignées et le bienveillant appui qu'il nous a toujours prêté.

Nous demandons également à Monsieur le Docteur Gougerot, Professeur Agrégé, d'accepter nos vifs remerciements pour les conseils autorisés qu'il nous a prodigués au cours de ce travail.

Nous présentons à Monsieur le Professeur Gilbert tous nos remerciements pour les clichés de l'Hôtel-Dieu, qu'il a eu l'amabilité de mettre à notre disposition et qu'il a bien voulu nous laisser choisir parmi ceux qui illustrèrent sa leçon d'ouverture dans *Paris médical* de décembre 1910.

En terminant nos études, nous tenons à remercier tout particulièrement :

Monsieur le Docteur P.-E. Launois, Professeur Agrégé, notre premier maître, de la grande bienveillance avec laquelle il nous a accueilli, et des marques d'affectueux dévouement qu'il nous a sans cesse témoignées, en guidant nos pas dans l'étude de la médecine, et en nous faisant profiter des leçons de sa longue expérience.

Monsieur le Docteur Mathieu, médecin de l'hôpital

Saint-Antoine, qui a bien voulu, pendant une année, nous faire bénéficier de son excellent enseignement.

Monsieur le Docteur Lévy-Bing, médecin de Saint-Lazare, qui nous a toujours aidé de ses conseils et de ses encouragements.

Que Monsieur le Docteur Garnier nous permette aussi de lui adresser l'expression de notre reconnaissance pour l'aimable complaisance qu'il a eue de mettre à notre disposition son talent de photographe et de reproduire les plans de l'hôpital Saint-Louis que nous donnons au cours de ce travail.

HISTOIRE

DE

L'HOPITAL SAINT-LOUIS

CHAPITRE PREMIER

HOTEL-DIEU DE PARIS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS AVANT L'ÉDIT DE 1607.

Causes de la fondation de l'hôpital Saint-Louis.

Parmi les nombreux établissements d'assistance qui s'élevèrent en France à partir du IVe siècle, le plus illustre, sinon le plus ancien, est, sans conteste, l'Hôtel-Dieu de Paris.

Si l'on en croit la tradition, il aurait été fondé au VIIe siècle par saint Landri, évêque de Paris. Certains auteurs prétendent de leur côté que sa fondation ne remonte pas au delà du IXe siècle. Quoi qu'il en soit, il en est fait mention pour la première fois dans un écrit de

829 (1). Mais son existence n'est consacrée d'une façon officielle qu'en 1157, par une charte, la plus ancienne que possèdent nos Archives (2).

Il porta d'abord le nom d'hôpital Saint-Christophe, parce qu'il était proche de l'église de ce nom, située vers l'emplacement actuel de la caserne de la Cité.

Sans doute, cet établissement, construit dans des proportions plus modestes, ne répondait-il déjà plus aux besoins devenus plus pressants de l'époque, quand, vers la fin du XIIe siècle, il fut démoli et rebâti sur la partie méridionale tu Parvis, entre l'église Notre-Dame et le petit Pont, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui un petit jardin que décore la statue de Charlemagne. Toutefois, il ne reçut pas alors son aspect définitif. Des changements nombreux, pour cause d'agrandissement, furent apportés, dans le cours des années, à son plan primitif. Limité d'abord par la rive droite du petit bras de la Seine, nous le verrons, plus dard, établir, sur la rive gauche de la rivière, des constructions attachées au bâtiment principal par un passage intérieur, le pont Saint-Charles.

Dès le début de la fondation de l'Hôtel-Dieu, tous nos rois se firent un devoir de marquer par des bienfaits tout l'intérêt qu'ils portaient à cette institution. Ils tenaient à honneur de s'en proclamer les protecteurs et les bienfaiteurs (3).

(1) En 829, l'Evêque de Paris, Inchade, assigne à l'Hôtel-Dieu la dîme des biens dont il gratifia son chapitre. (Tenon, Mémoire sur les Hôpitaux de Paris, 1788.)

(2) Ludovicus Dei gratiâ... Sciant omnes qui viderint presentes litteras nos in puram et perpetuam elemosinam concessisse et contulisse pauperibus Domus Dei parisiensis tres solidos et octo denarios de censû parisios apud portam Bauderiam.

Donation par Louis VII à l'Hôtel-Dieu de 3 sols huit deniers de cens sur un terrain près de la porte Beaudoyer (1157, Archives de l'Ass. Publ. Hôtel-Dieu).

(3) « Nous et nos prédécesseurs sommes fondateurs, donateurs et aug-



Fig. 1. — Face de l'Hôtel-Dieu, au XVIe siècle, sur la rue du Marché-Palu. (Cliché de M. le Pr Gilbert.)

Louis VII, Philippe-Auguste et saint Louis, ainsi que leurs successeurs, le dotèrent de revenus importants, en autorisant, par des déclarations royales, la levée à son profit de taxes sur divers objets de consommation courante tels que vin, sel et bois. Tout événement heureux ou malheureux qui survenait à la Cour était l'occasion de libéralités en faveur des « povres mallades » (1). Nombre de personnes charitables instituèrent en sa faveur des fondations pieuses (2) ou lui firent des dons en nature d'argent, d'immeubles ou de terres. D'autres enfin se constituèrent des rentes viagères en lui abandonnant la nue-propriété de leurs biens à leur décès. De cette façon, des fiefs et des seigneuries lui échurent, ainsi que des

mentateurs de la plus grande partie d'yceulx hostels-Dieu. » (Déclaration de François Ier, du 17 juin 1544.)

(1) La coutume était de faire prendre à l'Hôtel-Dieu, moyennant une redevance, les berceaux destinés aux Enfants de France. Ces berceaux revenaient de droit à l'Hôpital, en cas de décès de l'enfant. « Pour deux bersueuls prins à l'ostel de Céans pour Madame Jehanne de France, pour lesquels le Roy fit bailler XL francs valent XXXII livres parisis (1364). »

Nos anciens rois et reines laissaient souvent à l'Hôtel-Dieu, en mourant, des objets mobiliers que celui-ci vendait à son profit : « Reçu de Madame la Duchesse d'Orliens, le 18e jour de juing pour la vente d'un couvertoir fourré de connins blans et une couste pointe blanche, iiii draps de lit et ii petits oreillers, qui furent laissiez par Madame la Royne Jehanne, vendus le pris de XLViii francs, valent à livre XXXViii livres tournois et viii sols. »

Le manteau violet qui avait servi à François Ier à porter le deuil de sa mère, Louise de Savoie, fut donné à l'Hôtel-Dieu et vendu (les 22 aunes) 66 livres tournois.

(2) Notons en passant la fondation originale de David Chambellan, qui laisse 700 livres tournois à charge d'un « obit solennel et de faire procession autour des malades d'icelluy hostel-Dieu, le 1er jour du mois d'Aoust, chascun an » (1506).

... Et celle du duç de Nevers : « Auroient ordonné M. le Duc de Nivernois et Madame son Epouze, quelque somme de deniers être distribuée à tousiours par chascun an à soixante filles pauvres à marier, de toutes ses terres et seigneuries. » (1576). Ce détail a pour nous une saveur particulière, car il s'agit ici de nos anciens princes souverains : Ludovico ou Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers et de Rethelois, et de Henriette de Clèves sa femme. Leur fils, Charles de Gonzague, duc de Mantoue, prince souverain d'Arches, fonda Charleville en 1606. Il eut deux filles : Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, et la fameuse princesse Palatine. (M. D.)

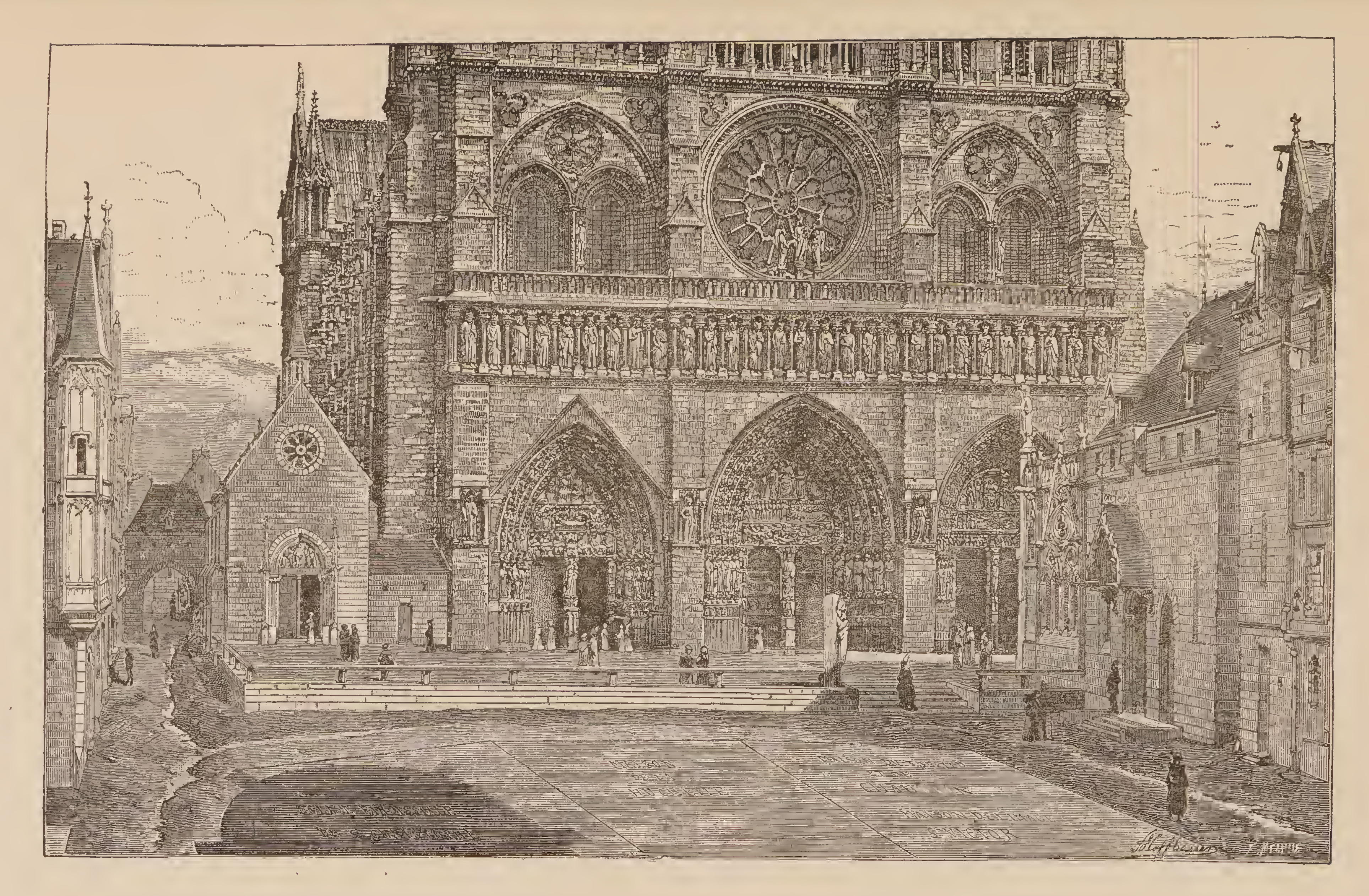


Fig. 2. — Entrée de chapelle de l'Hôtel-Dieu sur la place du Parvis, aux xve et xvie siècles.
(Cliché de M. le Pr Gilbert.)

ports, passages, ponts à péage, qui lui rapportaient annuellement des sommes importantes.

Il était lui-même, par ailleurs, exempt de « toutes décimes, dons gratuits, emprunts » octroyés au Roi par les assemblées du Clergé (1). On conçoit, dès lors, que son domaine urbain et rural devint fort riche.

Pendant que l'Hôtel-Dieu prenait de l'importance, au fur et à mesure que Paris reculait ses limites, d'autres hôpitaux ou hospices s'élevaient, fondés par des seigneurs, des communautés d'habitants, des ordres religieux ou de riches bourgeois, qui corroboraient ainsi, dans un cadre plus restreint et plus spécial il est vrai, l'œuvre d'assistance aux pauvres malades.

A la suite des Croisades, des maux jusqu'alors inconnus furent apportés d'Orient. La lèpre, surtout, fit de nouveau son apparition en Europe et se propagea en France avec une rapidité si effrayante qu'on fut obligé de construire des asiles destinés spécialement à traiter les malades atteints de ce fléau. Notons en passant, car ce détail a son importance, qu'on jugea alors qu'il était de toute nécessité de séparer les sujets atteints de cette maladie des malades ordinaires. Les règlements qui régissaient ces maisons étaient très sévères et témoignent de la préoccupation qu'on avait d'isoler le mal pour le combattre. Aussi les

(1) Parmi les nombreux privilèges dont jouissait l'Hôtel-Dieu, il en est un que nous citons à cause de sa singularité. C'est le monopole de la vente de la viande en temps de Carême. La Cour elle-même était obligée de se fournir à son étal. Ce privilège était la cause, chaque année, de nombreuses contestations et de poursuites fréquentes, exercées contre les bouchers qui vendaient clandestinement de la viande et des volailles. Un conflit curieux s'éleva à ce sujet entre l'Hôtel-Dieu d'une part et de l'autre, la Reine Henriette d'Angleterre et l'Ambassade de Hollande, qui prétendaient s'affranchir de cette obligation.

— D'après une coutume établie dès le xiie siècle, le lit mortuaire des chanoines de l'Eglise de Paris revenait à l'Hôtel-Dieu. Leurs exécuteurs testamentaires étaient tenus à l'y faire transporter ou, à défaut, de lui verser une somme de 100 livres tournois.

mettait-on hors de l'enceinte des villes. Leur nombre s'augmenta rapidement. Elles furent connues sous le nom de Léproseries ou Maladreries (1).

Une des plus anciennes fut fondée en 1110, au faubourg Saint-Denis, et confiée aux religieux de l'ordre de Saint-Lazare, institué spécialement pour cet objet. Cet établissement, modifié ou agrandi dans le cours des siècles, existe encore aujourd'hui avec une affectation différente et bien connue (2). Il y avait, à la même époque, deux autres léproseries à Paris : celle de Saint-Germain-des-Prés, au faubourg de ce nom, et celle de Sainte-Valère, au faubourg Saint-Marcel.

Le souci de procurer aux pauvres malades les soins que nécessitait leur état ne fut pas le seul qui préoccupa la société du Moyen Age et des temps qui suivirent. Les pauvres étaient fort nombreux à Paris, en ces temps-là. On distinguait les bons pauvres, comme on disait alors, infirmes, incapables de gagner leur vie, et les mendiants proprement dits, qui, en état de subsister du produit de leur travail, se plaisaient à mendier pour raison de fainéantise ou de libertinage. Ces mendiants vagabondaient dans une liberté absolue, au grand détriment de la sûreté publique et des bonnes mœurs.

Dès le début de notre civilisation, on tenta tout ce qu'il était possible de faire pour « l'entretènement » des uns et la répression des autres.

Les décrétales des papes, le Concile de Tours en 567 avaient imposé aux évêques l'obligation de nourrir les pau-

(1) Au XIIIe siècle, il y avait, en France, plus de deux mille léproseries.

(2) A partir du XVe siècle, la maison de Saint-Lazare fut desservie par les chanoines de Saint-Victor. Au XVIIe siècle, la peste ayant disparu, Vincent de Paul y installa l'ordre des prêtres de la Mission, qui portèrent dès lors le nom de Lazaristes. En 1779, l'Etat y installa, sous leur direction, une maison de correction pour hommes ; aujourd'hui, c'est une maison de détention pour femmes.

vres de leurs diocèses respectifs. Charlemagne, dans un capitulaire de 809, prescrit à chaque cité l'entretien de ses pauvres et défend aux mendiants d'errer dans le pays. Plus tard, le roi Jean édicta des peines sévères contre les vagabonds et les « truands ». François Ier et les Valois ses successeurs confirmèrent toutes les ordonnances précédentes, en y ajoutant des sanctions très dures (1).

Effectivement des asiles furent ouverts, par l'initiative publique ou privée, pour recevoir les infirmes, les passants ou les mendiants. Mais les dépôts de mendicité qui furent alors créés eurent presque toujours, pour les mendiants, le caractère d'ateliers de force ou de prisons.

Il est certain qu'il exista à Paris, dès le XIIe siècle, deux asiles de nuit. Ce fut l'hôpital Saint-Gervais, près de l'église de ce nom, fondé en 1179, pour les hommes, et celui de Sainte-Catherine, qui date de 1188, pour les femmes (2).

(1) Du Roi Jean : « Ordonnons que les pauvres valides vuident la ville et fauxbourgs de Paris avec deffenses de mendier sous peine de fouet et être mis au pilori, et à la troisième fois, être signés d'un fer chaud au front et bannis. »

De François Ier... « sans qu'il ne leur soit permis ni à leurs enfans, aller quêter et mendier par la dicte ville, sur peine de fouet pour les grands et de verges pour les enfants... »

De Henri II (9 juillet 1547)... « Sous menaces aux femmes qui mendient de banissement, quant aux hommes d'être envoyés aux galères pour là tirer par force à la rame. »

(2) Fondé rue des Lombards par Thibault, qui s'intitule Chevalier de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est, fait observer malicieusement Brielle, le premier asile de nuit dont fasse mention notre histoire hospitalière, précédant de quelques siècles ceux que le Conseil Municipal de Paris a fondés dans ces dernières années. Les religieuses de Sainte-Catherine, ou Catherinettes, avaient la funèbre et répugnante mission de rendre les derniers devoirs aux morts trouvés dans les rues de Paris ou dans le lit de la Seine et déposés à la basse geole du Châtelet. Elles avaient en retour la propriété des dépouilles et des objets trouvés sur les morts, maigre paiement, si l'on songe que le plus souvent, par suite de la rapacité des agents subalternes, les cadavres leur arrivaient « tous nuds en leur chemize ou en ung meschant pourpoinct ».

Les Catherinettes refusaient net d'enterrer les suicidés, car c'eût été « grand peschier et grande faulte et grand esclande de contraindre les dictes religieuses de mectre ung omicide, la corde au col, en terre sainte ».

Cet hôpital disparut en 1854, lors du percement du boulevard de Sébas-

Ces hôpitaux logeaient, pendant trois jours et trois nuits, les étrangers pauvres de passage à Paris ou qui y venaient pour chercher une situation. Ils recévaient aussi quelques malades ordinaires.

C'est quelques années plus tard, en 1226, que saint Louis fonda l'hôpital des Quinze-Vingts, ainsi nommé parce qu'il était destiné primitivement à recevoir 300 gentilshommes à qui les Sarrazins avaient crevé les yeux. Aujourd'hui on y soigne gratuitement les aveugles des deux sexes. Cet établissement est célèbre dans le monde entier.

Etienne Haudri, grand pannetier de Philippe le Bel, qui avait jadis accompagné saint Louis en Terre Sainte et passait pour mort, étant revenu en France, obtint du Pape l'annulation des vœux monastiques qu'avait prononcés sa femme pendant son absence. En retour, il fit don d'une maison et de revenus suffisants à douze religieuses, à charge d'y recevoir et entretenir les veuves sans ressources. Ainsi fut fondé, en 1306, l'hôpital des Haudriettes. Une autre maison, dite Maison des Veuves, fut établie en 1497, vers la rue Montmartre.

Il existait toujours, vers la rue de Sèvres, le vieil établissement que nous avons cité sous le nom de léproserie de Saint-Germain-des-Prés. En 1553, on restaura ces bâtiments délabrés pour y renfermer des mendiants. On y adjoignit bientôt des vieillards infirmes, puis enfin des aliénés. Ce fut l'hospice connu sous le nom de Petites Maisons, à cause des cellules où l'on renfermait les fous (1).

topol. (Brièle, Inventaire des Archives hospitalières antérieures à 1790. Paris, 1883.)

(1) En 1801, cet établissement prit le nom d'hospice des Ménages. Il fut transféré à Issy en 1863.

C'est dans une de ses dépendances qu'on établira en 1657 l'hôpital Sainte-Reine, dit des Teigneux.

Tout au début de nos institutions politiques, l'Eglise s'était occupée de recueillir les enfants orphelins. On les élevait alors dans les hôpitaux avec les autres malades. Cette promiscuité présentait de graves inconvénients. Pour y remédier, on pensa à construire des maisons spéciales qui furent affectées à cette œuvre éminemment utile et humanitaire. C'est dans cette vue que fut créé en 1326 l'hospice des Enfants Bleus. En 1362, un groupe de Bourgeois de Paris fondèrent en place de Grève l'hospice du Saint-Esprit (1). Enfin, en 1537, on bâtit celui des Enfants Rouges, et, en 1545, l'hôpital de la Trinité, vers la rue Saint-Sauveur, pour recevoir 136 orphelins : 36 filles et 100 garçons.

Ces maisons ne recevaient que les enfants orphelins de père et de mère, nés en légitime mariage. L'œuvre, bonne en elle-même, n'était pas encore parfaite. Ce ne sera que cent ans plus tard, en 1638, que nous verrons Vincent de Paul instituer les Enfants-Trouvés, dans une maison située près de Saint-Landri, dans la Cité, pour y recevoir les enfants abandonnés ou déposés, des deux sexes, sans recherche d'origine.

Il convient d'ajouter à ces établissements que nous venons de citer d'autres hôpitaux de moindre importance et partant, moins connus, fondés pour gens d'un corps de métier, filles abandonnées, orphelins. Nommons pour mémoire ceux de Saint-Anastase (2), près Saint-Gervais, de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, « l'hôpital de Lurcines » et enfin celui de Saint-Eustache. Ce dernier cependant doit retenir

(1) Cet hospice fut rattaché, comme ses congénères, à l'Hôpital Général en 1680. Il fut supprimé en 1790.

(2) L'hôpital Saint-Anastase était une dépendance de l'asile de nuit Saint-Gervais.

notre attention parce qu'à partir de 1536 jusqu'en 1569, c'est dans cette maison que le Bureau de l'Hôtel-Dieu faisait soigner à ses frais,les malades atteints de la « grosse vérole de Naples », auxquels de nouveaux règlements interdisaient l'entrée de ses salles (1).

Nous signalerons, pour terminer cette liste, une institution qui n'a pas le caractère d'un hôpital, mais que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'elle intéresse directement l'assistance aux indigents. Nous voulons parler du GRAND BUREAU DES PAUVRES ou Aumônerie Générale, créé par François Ier, par lettres patentes du 7 novembre 1544. Ce bureau eut pour mission de prélever annuellement une taxe d'aumônes, pour l'entretien des établissements destinés à recevoir les malades. Il secourait les pauvres sans les hospitaliser. Ce fut l'origine des Bureaux de Bienfaisance.



Nous venons d'exposer, dans ses grandes lignes, le tableau de l'hospitalité parisienne avant la fondation de l'hôpital Saint-Louis. Parmi toutes ces maisons secondaires, qui avaient plutôt une destination restreinte et spéciale, l'Hôtel-Dieu apparaît comme le grand, disons plus,

(1) « Despences de XX livres, X sols tournois, pour dix coutilz de Bretagne et cinq aultres coutilz, le tout livré à l'hôpital Saint-Eustache, pour loger et coucher les véroléz, qui estoient gisants audict hostel Dieu en ensuyvant l'arrêt de la Cour de Parlement sur ce donné » (1536).

Après avoir été d'abord soignés à l'hôpital Saint-Eustache, les vérolés furent renvoyés au Grand Bureau des Pauvres, qui se chargea de les faire traiter, ainsi que les teigneux, dans divers hôpitaux, moyennant un prix annuel d'abonnement payé par l'Hôtel-Dieu et qui s'éleva, d'après les comptes de 1570-71, à 260 livres tournois. Quand des malades atteints de syphilis et entrés à l'Hôtel-Dieu par surprise étaient découverts, ils devaient, « à cause du danger de gaster d'autres mallades, être mis dehors après avoir esté corrigez ».

C'est en 1495 qu'il est fait pour la première fois mention de la syphilis à l'Hôtel-Dieu.

comme le seul hôpital vers lequel converge la foule des miséreux et des malades, non seulement de Paris et de ses faubourgs, mais de la France entière. Il reste l'hôpital unique en son genre, écrira-t-on plus tard, dont les portes, comme les bras de la Providence, sont toujours ouvertes à ceux qui viennent s'y réfugier (1). Il n'est pas malaisé de se rendre compte qu'il advint souvent que, par suite de cette affluence, ses salles devinrent insuffisantes à contenir tous ces malades atteints de maux les plus divers et dont le nombre allait s'augmentant chaque année, avec l'accroissement de la population. On ne s'étonnera pas davantage qu'à différentes époques les pouvoirs publics s'émurent de cette situation déplorable et agitèrent sérieusement la question de construire d'autres hôpitaux, soit pour éviter ce surcroît, soit pour isoler les contagieux. Car, il faut le répéter, l'Hôtel-Dieu était l'unique refuge de l'homme nécessiteux et malade, le rendez-vous de toutes les misères de l'humanité. Or, il n'était ni situé, ni aménagé pour remplir cet office.

L'Hôtel-Dieu représentait le type de l'ancien hôpital à étages. Dans des bâtiments qui dataient d'époques différentes, surajoutés les uns aux autres, selon les besoins des temps, s'ouvraient deux ou trois séries de salles superposées, sans air et sans lumière. Nulle notion d'hygiène, nulle idée de prophylaxie n'avaient présidé à l'aménagement de ces salles, dans lesquelles des lits en bois, propices à la pullulation des insectes de toutes sortes, s'entassaient sur trois ou quatre rangs, les petits entremêlés entre les grands, trop serrés pour permettre l'entretien d'une propreté suffisante. Les grands lits, qui mesuraient 52 pouces, recevaient en temps ordinaire quatre malades, mais en certaines saisons où les maladies sont plus fré-

(1) Tenon, Mémoire sur les Hôpitaux de Paris, 1788.

quentes, et surtout en temps d'épidémie, on y mettait jusqu'à six malades et quelquefois davantage. Certaines salles contenaient souvent un nombre tel de « gisants », que chacun d'eux n'avait pas une toise cube d'air à respirer. On peut concevoir les ravages que faisait la contagion quand elle venait à se déclarer dans une agglomération aussi dense et située dans des conditions aussi détestables. Les archives de l'Hôtel-Dieu pourraient nous dire combien la population de Paris eut à souffrir de cette mauvaise organisation. On paraissait avoir oublié que le grand moyen employé jadis pour combattre la lèpre avait été l'établissement de léproseries. Il ne suffit pas de donner des soins à l'individu atteint, il faut surtout chercher à préserver l'individu indemne.

Bien loin de là, on rassemblait, dans les mêmes salles, les fiévreux et les blessés, les femmes enceintes et les accouchées; on y confondait les contagieux et les non-contagieux, les malades graves avec les convalescents et, ce qui surpasse l'imagination, cette confusion se répétait jusque dans les lits (1). Aussi bien, les maladies qui se transmettent se répandaient rapidement dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, par les gens de service : religieuses et médecins, et par les linges et habits; et au dehors, par les malades sortants et surtout par les hardes des Pouilleries (2) que l'on vendait chaque année sans les avoir préalablement nettoyées et désinfectées. Ces dépouilles, char-

(1) Tant de malades de différentes maladies, ainsy pressés et comme entassés les uns sur les autres, s'estoufoient et se donnoient la mort réciproquement ; ces incommodités mutuelles causoient des querelles continuelles entre les malades d'un même lit, ils se disputoient le terrain à coups de pieds et de poings, se mordoient et se déchiroient, mourant dans des haines implacables. (Archives de l'Hôtel-Dieu.)

(2) On donnait, à l'Hôtel-Dieu, ce nom au vestiaire où l'on renfermait les effets des malades et ceux des décédés en attendant qu'on les mît en vente. Des états, publiés en 1651, marquent qu'on vendait annuellement sept à huit mille de ces dépouilles.

gées de vermine et de germes, répandaient dans la société la gale (1) et autres maladies contagieuses.

Un tel défaut de précautions explique les maux causés par les maladies épidémiques, pendant les cent dernières

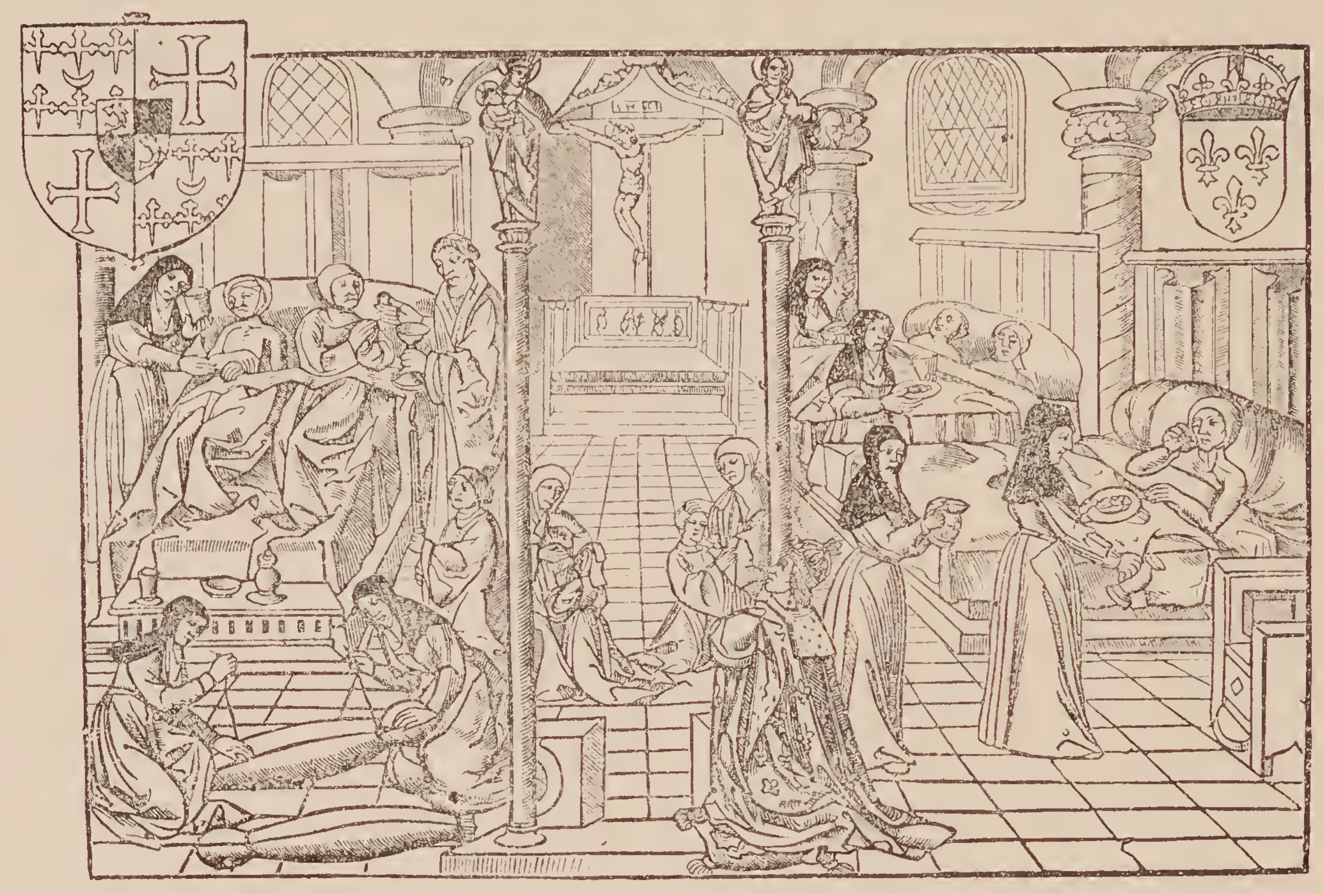


Fig. 3. — Une salle de malades à l'Hôtel-Dieu, au XVIe siècle. (Cliché de M. le Pr Gilbert.)

années qui ont précédé la fondation de l'hôpital Saint-Louis. La peste, entre autres, fit, durant cette même période, de nombreuses apparitions, qui marquèrent chaque fois, il faut le reconnaître, un pas de plus vers la réforme nécessaire.

L'année 1482 fut marquée par une grande « affluance » de malades de peste. Les religieuses furent particulièrement éprouvées. Il fallut louer des femmes du dehors pour faire le service des salles et remplir les autres offices (2).

(1) La gale a été l'un des plus grands fléaux des temps qui ont précédé la Révolution. En 1787, on comptait encore, tant à l'Hôtel-Dieu qu'à Saint-Louis, plus de 1200 galeux, dont 300 parmi les serviteurs, chirurgiens, religieuses, infirmiers. (Tenon, Mémoires sur les hôpitaux de Paris.)

(2) « Le 29e jour de juillet, durant que les eaux estoient petites, et pour

La peste reparut en 1516. Les administrateurs, débordés par le nombre des malades, demandent au pape de décréter un jubilé spécial, dont le produit devra servir à « l'élargissement du dict Hostel-Dieu, affin de dorénavant séparer les malades actaints de peste des autres malades ». Ainsi se manifeste officiellement l'intention d'aménager des salles d'isolement.

Un effort important, quoiqu'infructueux, fut tenté dans ce sens, dans le courant de cette même année. On décida d'agrandir l'Hôtel-Dieu du côté du Petit Pont, mais on se heurta au mauvais vouloir des gens du Petit Châtelet, attenant à l'Hôtel-Dieu. On se rejeta de l'autre côté, vers Notre-Dame. Nouvel échec, car il parut déplaisant, non sans raison, à « notre sieur Evesque et Père au Spirituel » d'avoir sous ses fenêtres des salles de pestiférés.

Trois ans plus tard, François I[er] conçoit le projet d'un nouvel hôpital destiné aux contagieux. Par lettres patentes données à Corbeil, le 13 avril 1519, il ordonne, « pour éviter à la contagion de maladie de peste qui peut advenir quant les malades et actaintz de peste sont portez à l'ostel-Dieu de notre bonne ville de Paris, logez et couchez avec les autres malades de divers maladies ordinaires, faire bastir et construire une grant closture de maisons qui se nommera la Charité, au fauxbourg Saint-Germain ». Il fait, en faveur de cette fondation, un don de 10.000 livres tournois, et des pierres provenant de la démolition du vieux château de Bicêtre. Les travaux furent entrepris, mais le

la grande affluance de malades, fut de nécessité aler devant l'isle Notre Dame essaiger et laver la lective et furent louées six femmes du dehors pour la grande quantité de religieuses et filles malades du dict hostel-Dieu.

Le 8[e] jour du mois d'aoust, baillé au barbier qui vient visiter les povres malades au dict hostel-Dieu, affin qu'il vint visiter et panser les dittes filles de l'abbit blanc qui estoient lors huit malades au lit de bosses et entractz, paié au dict barbier XXVI sols (1482) ».

Roi, occupé par ses guerres du Milanais, ne put continuer à fournir des fonds. Les ouvrages furent interrompus, et enfin, de nouvelles lettres patentes datées de Paris, du 13 décembre 1527, ordonnèrent la cessation de l'entreprise(1). Malgré cet insuccès, il n'est que juste d'attribuer à François I[er] d'avoir eu le premier le dessein d'élever un hôpital pour les contagieux. Son projet très sage sera repris et mené à bonne fin par un de ses successeurs, 80 ans plus tard.

C'est en 1561-62 que se déclara à Paris la peste la plus meurtrière qu'enregistre notre histoire hospitalière. Il périt à l'Hôtel-Dieu 68.000 personnes (2). Le nombre des malades fut si grand qu'on manqua de blé et autres provisions. On installa dans les églises de chaque paroisse de Paris des troncs et des autels, afin de recueillir des fonds destinés à entretenir cette foule, faute de quoi l'Hôtel-Dieu eût été forcé de fermer ses portes (3). La peste reparut de

(1) « Pour le présent nous ne pouvons faire procéder à la continuation du dict édifice de la Charité pour noz autres grans et urgens affaires et que nous avons esté advertiz que, au moien de la contagion qui pourret estre audict hostel de la Charité, durant le temps de peste, en pourroit advenir inconvénients en nostre hostel et chastel du Louvre, qui nous tourneroit à grant préjudice. »

En 1602, un autre hôpital s'éleva presque au même endroit, rue des Saints-Pères, sous le même nom, mais avec une affectation différente. C'est l'hôpital de la Charité que nous connaissons aujourd'hui.

(2) Ce nombre élevé fait contraste avec la moyenne de la mortalité de l'Hôtel-Dieu à cette époque, qui était annuellement de 2.500 à 3.000. Voici un relevé de la dépense faite pour cet objet en 1416. « Despense faitte par seurs Marguerite la Pussonne et Jehanne la Grant, tronchières du tronc de l'ymaige Notre-Dame à l'entrée de cest hostel : pour porter dudict hostel Dieu jusques au cimitier de la Trinité ii[m] Lxxvii corps de personnes trépassées audit hostel ceste présente année, tous mis en terre par Jehan Honore et ses varles, chascun corp l'un parmis l'autre iii deniers, vault le cent xxv sols le milier XII livres tournois pour ce xxiiii livres, xvii sols. »

(3) « Paié iiii livres tournois pour la tapisserye fournie en 4 fois es autels qui ont été dressés en l'Eglise Nostre-Dame de Paris pour les pardons dudict hostel Dieu à cause du danger de la maladie contagieuse estant audict hostel-Dieu. XXXIX livres tournois pour l'achapt de deux douzaines de challis pour servir au-dict hostel-Dieu pour coucher de nécessité les pauvres mallades d'icelluy hostel-Dieu qui sont en grand nombre... Vii[e]

nouveau en 1584. A cette occasion, l'Archevêque de Paris fait au Bureau des remontrances très justifiées sur « ung mauvais ordre pour le regard des malades pestiférez que les religieuses faisoient coucher avec les autres mallades fébricitans, combien qu'il leur avoit esté enjoinct par le dict sieur Evesque de ségréger et séparer les dicts malades pestiférez d'avec les autres malades ».

Une grande famine désola Paris en 1591. Le Béarnais assiégeait la ville et ses partisans tenaient toute la campagne environnante. Les fermes et métairies de l'Hôtel-Dieu avaient été en partie pillées ou incendiées. Les revenus faisaient défaut; le blé ne rentrait pas. Le Bureau, qui, au début du siège, avait pu avancer du blé à des princes et princesses de sang royal (1), se voyait bientôt dans l'impossibilité de procurer la subsistance aux pauvres malades. On fut réduit à vendre la vaisselle d'argent et jusqu'aux reliquaires de la Chapelle, malgré les prières et les protestations des sœurs, pour la somme de 840 écus, 52 sols, 6 deniers, à Delahaye, « maistre de la monnoye ». Enfin à bout d'expédients, on résolut d'envoyer au roi de Navarre, Tanneguy, membre du Bureau, qui revint avec des sauvegardes qui permirent l'entrée des vivres (2).

La peste de 1596 donna lieu au premier essai sérieux

livres tournois pour l'achapt de neuf muis de blé de mestail à raison de iiixx IV livres chacun muis. »

(1) « ... veu leur grande et extrême nécessité, accorder et délivrer six septiers de bled, tant aux dittes dames de Guyse et de Montpensier et audict sieur Chevalier d'Aumale et à Madame de Mayenne et oultre accorder et délivrer à M. l'Archevêque de Lyon deux septiers de bled qui font un muy. »

(2) «... et pour la seureté des gouverneurs d'icelluy hostel-Dieu avec leurs chevaux, armes et officiers, lorsqu'ilz iront pour le recouvrement d'icelles provisions portant aussi sauvegarde et deffenses de faire aulcuns tortz aux fermiers, familles, serviteurs et servantes, ensemble à leur bestail et biens et de les laisser labourer et vendanger sans aulcuns destourber et empescher. » (Donné à Chartres, devant le camp, le 14e de mars 1591.)

On ne pouvait mieux attendre du futur fondateur de Saint-Louis.

d'isolement des contagieux, hors de l'Hôtel-Dieu. On les cantonna d'abord dans la salle dite du Légat : mais bientôt cet emplacement étant devenu insuffisant, tant le nombre des malades était grand, on résolut d'en isoler une partie dans une maison de la rue des Vignes, au faubourg Saint-Marcel.

Nous arrivons à l'année 1606. La peste jette de nouveau l'épouvante dans Paris, faisant des victimes jusque dans l'entourage de la reine Marguerite. Cette princesse s'enfuit à Issy. La Cour se retire à Fontainebleau, laissant inachevés les préparatifs entrepris à Notre-Dame en vue du baptême du Dauphin, plus tard Louis XIII. La panique gagnait tout le monde. Ne s'inspirant que trop du célèbre exemple de Galien fuyant l'épidémie, le maître Barbier de l'Hôtel-Dieu avait déclaré « qu'il ne voulait ni entendait se mettre au hasard de panser les malades de contagion, ce que ses prédécesseurs avaient fait cependant, et préférait se retirer ». Mais il faut le dire à l'honneur du corps médical de ce temps, son successeur fut vite trouvé. Et pourtant cette épidémie avait été en réalité moins meurtrière que ses devancières, mais les esprits avaient été frappés, et de cette terreur salutaire naquirent les mesures prophylactiques auxquelles l'hôpital Saint-Louis doit son origine (1).

Comme en 1596, on résolut d'isoler les pestiférés. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu conférèrent avec le Premier Président du Parlement, Achille de Harlay, sur la question de reprendre et de développer l'essai fait dix ans auparavant. On en parla au Roi, qui fut d'avis de mettre le projet à exécution.

On visita, toujours au faubourg Saint-Marcel, une vieille

(1) H. Feulard. Extr. résumé d'un travail en préparation sur l'hôpital Saint-Louis (*Annales de Dermatologie*, 1885, n° 12). Ouvrage non publié.

maison hospitalière fondée, dit-on, par Marguerite de Provence, femme de saint Louis (1). On y adjoignit deux maisons voisines acquises par les députés de la police générale, l'une de David Voisin, moyennant la somme de 15.000 livres, l'autre d'Antoine Lemaire, barbier-chirurgien, pour 5.000 livres et 3 quartiers de terre payés six vingt livres; on décida de transformer ces bâtiments réunis, couvrant, avec les terrains adjacents, une superficie de huit arpents, en une sorte d'hôpital de pestiférés. Mais cet hôpital Saint-Marcel était insuffisant. Les dimensions en étaient restreintes et son éloignement le rendait inutile pour les malades de la rive droite. On ne pouvait y envoyer que les malades du côté de l'Université. Aussi était-il urgent de construire au Nord de Paris une maison destinée au même usage et qui pût servir à loger les malades de cette portion de la ville, de beaucoup déjà la plus nombreuse.

C'est à quoi pourvut l'édit rendu par Henri IV au mois de mai 1607 et qui est l'édit de la fondation de l'hôpital Saint-Louis (2).

(1) Anne d'Autriche, qui se retirait fréquemment à l'Abbaye du Val de Grâce, et qui souffrait du voisinage des pestiférés, acheta, en 1651, 21 arpents de terre, vers la route d'Arcueil, et fit construire des bâtiments où l'on transporta les services de Saint-Marcel. Cette maison prit, en l'honneur de sa bienfaitrice, le nom d'hôpital Sainte-Anne.

(2) H. Feulard, *loc. cit.*

CHAPITRE II

FONDATION DE L'HOPITAL SAINT-LOUIS

Edit du Roi Henri IV, ordonnant la fondation de l'hôpital Saint-Louis.

Henri, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre : à tous présens et à venir salut.

Après la réduction de nostre bonne ville de Paris en nostre obéissance, Nous avons recherché tous moyens à Nous possibles, pour rétablir les ruines que les troubles avoient apportées en notre ditte ville, remis la Justice et Magistrature d'y celle en leur première autorité, bonnifié le Revenu des habitants de la ditte ville, et contribué de nos moyens au rétablissement et embellissement des maisons publiques et hôpitaux, principalement de l'Hostel-Dieu de notre ditte ville de Paris. Sur les très humbles remontrances qui nous furent faictes dès l'année quatre-vingt-dix-sept par les Gouverneurs et Administrateurs dy celuy hostel-Dieu, des grandes dettes, rentes constituez, au denier douze, es-quelles cette maison estoit obligée et grandes ruines des maisons des champs et de nostre ditte ville de Paris, appartenant au dit hôstel-Dieu, survenues durant les dits troubles, pour avoir été durant ce temps du tout délaissées et abandonnées, ausquels ayant égard, Nous accordâmes, dès l'année quatre vingt dix-sept, en faveur d'y celuy hôstel-Dieu un octroy de dix sols, sur chascun minot de sel qui seroit vendue et débitée par tous les greniers de la généralité de Paris, pour estre les deniers qui en procéderoient employés, tant en lacquit des dettes que Batiments des maisons des champs et de nostre ditte ville, appartenant au dit hôstel-Dieu, ce qui auroit esté fait, et la ditte maison quittée et déchargée de toutes det-

tes, et pouvoient estre les batiments commencés et ja avancés dans la grande maison dudit hopital entierrement parachevés, moyennant la continuation dudit octroy des dix sols sur chacun minot de sel pour quatre années seulement, que Nous eussions accordés en faveur des dits pauvres pour le désire que Nous avons toujours eu de gratifier cette maison autant que Nous le pouvons faire, sans la très humble supplication qui Nous a esté faite de la part des principaux habitants de nostre ditte ville de Paris, par les Prévost des Marchands et Echevins dy celle, qui Nous auroient représenté en nostre Conseil, les grands désordres cy devant arrivez dans nostre dite ville, en saisons de contagion par faute d'hôpitaux destinés pour la retraite des dits malades,à cause que ce ensiennement, les dits malades estoient logés en confusion avec les autres dans le dit hôstel-Dieu et ce désordre, principalle occasion d'une grande et extraordinaire mortalité arrivez dans nostre ditte ville de Paris en l'année mil cinq cent soixante deux, en laquelle fut remarquez quil mourut dans le dit hôstel-Dieu jusqu'au nombre de soixante huit mil personnes malades de contagion. A quoy estant très nécessaire de pourvoir à l'avenir,et Nous aiant esté représenté par les dits Prévosts des Marchands et Echevins de nostre ditte ville de Paris,que aiant esté tenues assemblées de police généralle à diverses fois, en la Chambre Saint-Louis de nostre Palais à Paris, auroit esté proposé que le meilleur moyen de remédier au mal seroit de prier les Gouverneurs et Administrateurs du dit hôstel-Dieu, de vouloir prendre la charge, non seulement des malades de contagion conduits et portés dans leur maison, mais encore de ceux qui seront portés es autres maisons ja faittes et destinées pour la retraitte des dits malades, moyennant qu'il Nous plût de gratifier le dit hôstel-Dieu de la continuation dudit octroy de dix sols sur chascun minot de sel, desquels Nous avons cy devant gratifié y celui hostel-Dieu, tant pour l'acquit des dettes, que bâtiments nécessaires en y celuy, ce qui apporteroit un grand soulagement aux dits malades qui seroient bien traités des religieuses et officiers de la ditte maison, pour l'expériance qu'ils ont en telle maladie de contagion et bon ordre qui y a esté de tout temps établi. Lesquels Gouverneurs et Administrateurs mandés en la ditte police, ou aucuns deux se seroient

trouvez, et invitez de donner avis des moyens que l'on pouroit tenir pour remedier au désordre cy-devant arrivez en temps de contagion, auroient proposez entr'autres moyens *qu'il estoit nécessaire de bâtire encore un hôpital du costé de la ville, hors les faubourgs dy celle, outre celuy ja commencé au faubourg Saint Marsel.* Et pour ce faire qu'il Nous plût leur accorder en faveur dudit hôtel-Dieu un don à perpétuité de cinq sols sur chacun minot de sel qui sera vendu et débité en chacun grenier de la généralité de Paris; les dits cinq sols faisant partie des dits dix sols qui se lèvent deprésent en la ditte généralité en faveur dudit hostel-Dieu et leur continuer pour quinze années la jouissance des autres cinq sols restant des dits dix sols sus dits. En délaissant à perpétuité au proffit dudit hostel-Dieu les maisons ja acheptées pour la retraite des dy malades, du côté de Luniversité es faubourg Saint-Marsel, ils se chargeroient du reste des bastiments nécessaires à faire dans la grande maison du dit hostel-Dieu et fourniroient ou feroient fournir ainsy et à mesure quil seroit nécessaire jusqu'à la somme de six vingt mille livres ou autre plus grande somme, si besoin est, tant pour achever le batiment ja commencé du costé du dit faubourg Saint Marsel, que pour la construction et bastiment nécessaire d'un autre hopital hors les faubourgs de la ditte ville, du costé de nostre ville Sainct-Denis, et encore la somme de vingt quatre mille livres, ou telle autre somme quil sera besoin, tant pour lachapt de la place, que meubles qui seront nécessaires dans les dits deux hôpitaux ; à condition que les meubles ja acheptés et qui servent de présent au dit hôpital Saint-Marsel, demeureront au proffit des pauvres de lhostel-Dieu. Prendront par augmentation les dits Gouverneurs tel nombre de filles religieuses outre le nombre ensien, pour servir de gardes aux malades de contagion, médecins, chirurgiens et autres officiers nécessaires pour le traitement des dits malades de la contagion, de la nouriture et traitement desquels lesdits Gouverneurs se chargeront comme des autres malades qui sont et ont esté de tous temps dans ledict hostel-Dieu sans que à lavenir les habitants de nostre ditte ville de Paris reçoivent aucunes charges et incommoditez ou novelles dépenses pour raison et à cause des dits malades de contagion; et afin d'éviter aux désordres qui se peuvent commettre dans la ditte ville et la purger de tous ma-

lades de la ditte contagion, autant que faire se pourra, paieront les gages et appointements de deux Prévost de la Santé et quatre archés, qui auront charge de faire sortir les malades qui seront frappés dans les maisons et fauxbourgs de la ditte ville, sans moiens de sy faire panser traiter et médicamenter à leurs dépens, pour estre portez par les officiers à ce faire destinez par les susdits Gouverneurs et Administrateurs, dans les hôpitaux ordonnez pour la retraitte des dits malades de contagion, sauf a réservé les propriétaires des maisons et leurs enfants seulement, qui auront moiens de se faire panser et médicamenter à leurs dépens, les quels voudroient demeurer en leurs dittes maisons ; les quels Prévost et Archers seront tenus de donner avis aux officiers des dits hôpitaux des maisons gateez et les assister pour faire enlever les dits malades ; et pour les autres malades de la ditte contagion qui auront moiens de se faire panser et traitter dans leur maison comme es dit cy dessus, seront les dits Gouverneurs et Administrateurs tenus de payer les gages raisonnables à deux Chirurgiens Barbiers qui seront obligez au traitement des dits malades de contagion restez dans leurs maisons, sans quils puissent et leurs soient loysible vacquer au traittement dautres malades, sous peine de punition exemplaire. Outre lesquelles charges cy dessus les dits Gouverneurs et Administrateurs seront tenus de fournir en trois années égallement la somme de vingt quatre mille livres, qui sont huit mille livres par chascun an, pour estre y celle employée aux bastiments que l'on entend faire dans lhopital Saint Germain des Prez, pour servir à la retraitte des pauvres invalides, qui nont le moyen destre logé à couvert dans la ditte ville, à la nourriture et entretènement des quels sera pourvu par les habitants d'y celle, de moyens extraordinaires tel quil sera cy après avisé, sans que les dits Gouverneurs et Administrateurs dudit hostel-Dieu puissent estre chargés à lavenir daucunes dépenses, à cause des dits pauvres invalides, soit pour la réfection ou entretènement des bâtiments sus dits, leur nourriture, entretènement ou autres dépenses quelle quelle puisse estre, que de la sus ditte somme de vingt-quatre mil livres. Les quels offres ayant esté proposées en nostre dit Conseil et y celles trouvez avantageuses pour le bien et soulagement des habitants de nostre ditte ville de Paris, lesquels nous désirons

gratifier autant quil Nous sera possible, pour lassurance que Nous avons de leur fidélité et affection à nostre service, POUR CES CAUSES et autres à ce Nous mouvans, avons par nostre présent édit voulu, statué et ordonné, statuons, voulons et ordonnons et Nous plait, qu'ores et à l'avenir les dits Gouverneurs et Administrateurs jouiront à perpétuité, aux conditions sus dittes, par forme de don et octroy de cinq sols faisant partie de dix sols qui se lèvent à présent en faveur dy celuy hostel-Dieu sur chacun minot de sel vendu et débitté en la généralité de Paris, comme aussy des autres cinq sols, faisant le reste des dits sols sus dit pour quinze années seulement, à commencer du premier jour d'octobre prochain, à condition expresse que les dit Gouverneurs ne pouront et ne leur sera loisible, vendre aliénaire, engager et hypotéquer les dix sols susdits, pour quelque cause ou occasion que ce soit et qui puisse arriver, lesquels dix sols sur chacun minot de sel, Nous voulons et Nous plait estre levez en chacun grenier de la généralité de Paris, en la forme et tout ainsy quils ont esté levez et reçus jusqu'à ce jour, et les deniers provenans de la ditte levez, reçus par les grenetiers en chacun de nos greniers à sel, ou autres personnes qui seront à ce commis par les dits Gouverneurs et Administrateurs, mis es-mains du Receveur Général du dit hostel-Dieu, six semaines après chacun quartier expiré par ces simples quittances, qui le renderont comptable envers les dits Gouverneurs et Administrateurs et autres personnes quil appartiendra, tout ainsy que des autres deniers procédans du revenu temporal d'y celuy hostel-Dieu ; et en cas de retardement de payement, ledit temps expirez, seront les dits grenetiers ou autres contraints au payement par toutes voyes dues et résonnables, comme pour nos propres deniers et affaires, par les simples certifficats et contraintes du Receveur général dudit hostel-Dieu, nonobstant oppositions ou appellations, et sans préjudice dy celle, la connoissance desquelles Nous avons attribué et attribuons à nos amez et féaux les gens tenans nostre Cour des Aydes à Paris et pour lentérinement et accomplissement des articles et conditions cy dessus, les Administrateurs du dit hostel-Dieu et ceux qui y seront cy après, sobligeront particulièrement au dit nom, toutefois d'Administrateurs dudit hostel-Dieu. SI DONNONS EN MENDEMENT à nos amez

et féaux les gens tenant nostre Cour de Parlement, Gens de nos Çomptes, Cour des Aydes et Trésoriers Généraux de France en la généralité de Paris, qu'ils aient à faire lire et publier et enregistrer ce présent édit de don et octroy, et du contenu dy celuy, faire, laissez jouir et user les dits Gouverneurs et Administrateurs dudit hostel-Dieu, sans aucune modification ou restriction, nonobstant tous edits, Ordonnances et Réglemens sur le fait de nos Gabelles et autres choses à ce contraires, auxquelles Nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard, sans tirer à conséquence. Donné à Paris au mois de may, lan de grâce mil six cent sept et de nostre Reigne le dix-huitième.

HENRY.

Registréez, ouy le Procureur général du Roy et ce requérant à Paris, le dix-neufvième jour de may lan mil six cens sept.

Signé : DUTILLET.

Ainsi fut ordonnée la fondation d'un hôpital destiné spécialement à soigner les pestiférés. Le Roi voulut qu'il portât le nom de Saint-Louis, en souvenir de son illustre aïeul mort de la peste devant Tunis en 1270 (1). En même temps il demandait au pape Paul V d'ordonner, par une Bulle, que la fête de saint Louis devînt de commandement dans le royaume et que l'office de ce jour fût double, par toute chrétienté (28 novembre 1607).

C'est alors que prit naissance la grande fête de la Royauté. C'est aussi en mémoire du pieux roi que le Dauphin avait reçu au baptême le nom de Louis.

L'Edit Royal portait que le nouvel hôpital de la Santé, c'est ainsi qu'on le désigna d'abord, devait être construit « hors les fauxbourgs du costé de la ville de Saint-Denis ». Nous empruntons à Henri Feulard, qui lui-même les avait

(1) Le tombeau de saint Louis subsiste encore près de Carthage. Les Arabes le vénèrent et l'appellent « Marabout blanc ». (Gaucher et Gougerot, *Paris Médical*, mars 1911.)

en partie puisés dans l'ouvrage de Bonnardot (1), les renseignements qui suivent sur l'emplacement qui fixa le choix des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu :

« En 1606, l'enceinte qui limitait Paris était encore l'enceinte construite sous Charles V, vers 1350. Elle occupait, pour la portion Nord de la ville, à peu près l'emplacement actuel du Boulevard de la Bastille à la porte Saint-Denis. C'était, dans le principe, un grand fossé dominé par un talus de terre au sommet duquel se dressait un mur reliant les portes entre elles, fortifié de place en place de bastides crénelées. Au commencement du xviie siècle, ces fortifications étaient fort délabrées et il n'en restait plus guère que les remblais de terre sur lesquels s'étaient construits quelques moulins et de petites maisons. Deux portes principales coupaient le rempart du Nord : la porte du Temple et la porte Saint-Martin. A l'est de celle-ci, extérieurement, existait un haut monticule de terre figuré sur tous les plans et surmonté de moulins.

De cette éminence, la vue s'étendait au loin vers le nord : c'était d'abord, dans les parties les plus rapprochées du rempart, des terres basses presque toujours humides, traversées par un petit ruisseau transformé en égoût, le ruisseau de Ménilmontant ; on les appelait le Marais (2), à cause de leur situation, et l'on y cultivait les légumes destinés à l'approvisionnement des Parisiens. Au-delà, le

(1) Nous avons fait, pour cette partie de notre travail, de longs emprunts à Henri Feulard et trouvé de précieux renseignements dans son Extrait résumé d'un travail en préparation sur l'histoire de Saint-Louis.

(2) Ces potagers, voisins des remparts, existaient déjà du temps de Jeanne d'Arc.

Pendant que les Anglais tenaient à Paris, la misère fut grande dans la ville et à l'Hôtel-Dieu, bien que le Maître eût obtenu des saufs-conduits de « Celluy qui se dit le Dalphin » (Henri d'Angleterre). Une chronique du temps dit « le 25e jour d'août fut prinse la ville de Saint-Denis par les Arminaz (Armagnacs) et le lendemain courroient jusques aux portes de Paris et n'osoit homme yssir pour vendanger vignes et verjus, ne aler au marays rien cueillir, dont tout enchery bientôt. » 1429.



Fig. 4. — Vue de Paris en 1620, l'hôpital Saint-Louis au premier plan. (Cliché de M. le Pr Gaucher.)

terrain se relevait en pente douce, laissant voir par place, au milieu de terres labourées et de quelques vergers, les trous des carrières à plâtre; puis, dans le lointain, fermant l'horizon, on apercevait les collines de Saint-Chaumont et



Fig. 5. — Hôpital Saint-Louis et les faubourgs de Paris.
(Cliché de M. le Pr Gaucher).

de Belleville, surmontées de moulins à vent et d'habitations campagnardes.

Dans cet espace, deux groupes d'habitations attiraient les regards; à l'ouest, c'était l'église Saint-Laurent, auprès de laquelle s'étaient massées les maisons en grand nombre, formant un faubourg prêt à se joindre à la ville elle-même; à l'est, c'étaient les petites maisons et les jardins vergers de la Courtille qui joignaient les premières habitations de Belleville. Deux routes importantes reliaient ces groupes

à la ville : à l'est, le chemin dit de la Courtille, qui se continuait vers Belleville (faubourg du Temple actuel); à l'ouest le chemin de Saint-Laurent (faubourg Saint-Martin actuel).

Ainsi donc était circonscrit entre les remparts et les collines de Belleville, entre les chemins de Saint-Laurent et de la Courtille, une sorte de quadrilatère irrégulier que sillonnaient quelques petites routes transversales unissant ces deux chemins ensemble. C'étaient la rue des Marais (rue des Marais actuelle), la plus proche des remparts : au-delà, la rue de Carême-Prenant, plus loin encore, presque à mi-côte, la rue Saint-Maur. Celle-ci toutefois n'allait pas directement rejoindre le faubourg Saint-Laurent; à une distance égale environ des deux faubourgs, elle rencontrait une autre route qui, partie de la rue Carême-Prenant, se dirigeait vers le Nord. C'était le chemin de Meaux, plus tard le chemin de Pantin; c'est actuellement la rue Grange-aux-Belles. Il avait la triste célébrité de conduire à Montfaucon, dont les sinistres gibets se dressaient sur le bord gauche de la route, un peu plus haut que l'intersection du chemin de Saint-Maur.

C'est dans l'espace compris entre la rue Carême-Prenant au Sud, le chemin de Saint-Maur au Nord, le chemin de Meaux à l'Ouest et celui de Belleville à l'Est, qu'on résolut d'édifier l'hôpital de la Santé. Abrité par la montagne de Belleville, élevé au-dessus du niveau de la ville, suffisamment éloigné des remparts et de tout groupe important d'habitations, en communication avec la ville par deux grandes voies fréquentées, le nouvel hôpital réunissait les conditions d'emplacement désirables pour une maison destinée à abriter des maladies contagieuses.

Ces terres appartenaient pour une bonne partie aux religieux de Saint-Lazare, dont le couvent était proche, et, pour le reste, à divers propriétaires, cultivateurs ou

bourgeois de Paris. Parmi ces derniers, Pierre Seigneur, maître jardinier à Paris, céda « deulx arpens à raizon de huit-vingts tournois l'arpent » ; Jehan Cavellier, comme tuteur des « enffans » de feu Pierre Vierre et de Marguerite Sonnay, vendit cinq quartiers de terres aux mêmes conditions, et enfin Lamy consent la vente des terres « à luy appartenans sur lesquelles sera bastie l'hospital Saint-Loys, moïennant la somme de deulx cens dix livres par chascun arpent ». Toutes ces terres dépendaient de la censive de Saint-Martin-des-Champs.

Avant de faire l'acquisition des terrains, les Administrateurs firent dresser des plans du futur hôpital. La diligence qu'on y apporta fut telle que, le 1er juin, moins d'un mois après que l'Edit eut été rendu, M. Sainctot, l'un des membres du Bureau, les soumettait à l'approbation du Roi à Fontainebleau.

Le plan choisi par Henri IV existe encore aux Archives de l'Assistance publique. Il est exécuté sur parchemin et visé par Maximilien de Béthune, duc de Sully. L'approbation autographe porte : « Le Roy, aiant veu les trois plans qui luy ont esté représentés pour la Maison de la Santé, a ordonné que le présent sera suivy. Faict à Fontainebleau par nous grand voier de France, Maximilien de Béthune. »

On peut encore retrouver ce plan presque en entier dans la disposition actuelle des bâtiments de l'hôpital Saint-Louis.

Une controverse s'est élevée sur la question de savoir à qui on devait reporter l'honneur d'avoir construit l'hôpital Saint-Louis. Parmi ceux qui ont écrit sur ce sujet, les uns regardent Claude Vellefaux, qualifié « Maistre Masson, juré es-œuvres de massonneryes du Roy », comme l'architecte de ce monument. D'autres, au contraire, ne

lui donnent que le rôle d'entrepreneur ou de directeur des travaux, et attribuent à Claude Chastillon les dessins que nous connaissons. D'après Husson (1), il ne peut subsister de doute à ce sujet, si on se reporte au texte d'une délibération du bureau de l'Hôtel-Dieu, du 27 novembre 1607 : « La Compagnye a délivré mandement à Claude Vel-



Fig. 6.— L'hôpital Saint-Louis, d'après Claude Châtillon.
(Cliché de M. le Pr Gaucher.)

lefaux, juré du Roy ès-œuvres de massonnerie à Paris, de la somme de 255 livres 3 sols, pour son remboursement de ce qu'il a paié à ceux qui l'ont aidé à faire le dessin et modèle en élévation de la Maison de la Santé. » Du reste, Bruel, qui écrivait au moment de la construction de l'hôpital Saint-Louis, dit textuellement que Vellefaux fut non seulement le conducteur, mais l'architecte du bâtiment (2). Ce qui a fait attribuer à Chastillon l'architecture

(1) Armand Husson, *Études sur les Hôpitaux*. Paris, 1862.
(2) Bruel, *Antiquités de Paris*. 1612.

de Saint-Louis, est un fort beau et curieux dessin qui fait partie de *la Topographie Française*, le célèbre recueil des vues de France de ce topographe, ingénieur du Roi. Nous en donnons une reproduction réduite. Peut-être Vellefaux s'est-il inspiré de ce modèle.

Aussitôt les plans arrêtés, des affiches posées aux lieux accoutumés annoncèrent que l'adjudication des travaux à exécuter aurait lieu le 9 juin, en la Maison du Bailliage du Palais, en présence de Monseigneur le Premier Président et des Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu.

Au jour dit, plusieurs entrepreneurs, parmi lesquels Claude Vellefaux, se présentèrent. Mais les rabais offerts n'ayant pas paru suffisants à la Compagnie, celle-ci remit l'adjudication à huitaine. Cette seconde séance n'eut pas de résultat, pas plus qu'une troisième. Enfin, une quatrième adjudication, on décida que ce serait la dernière, fut annoncée pour le 24 juin. Les travaux furent adjugés à un nommé Antoine Le Mercier, à raison de 9 livres 15 sols la toise de maçonnerie, à condition, toutefois, que l'entrepreneur fournirait d'importantes cautions.

Cette question une fois réglée, les Administrateurs, accompagnés du Premier Président de Thou, du Procureur Général La Guisle et du Prévôst des Marchands Sanguin, se rendirent sur le terrain. Deux médecins de l'Hostel-Dieu, MM. Martin et Hautin, furent également convoqués et invités à donner leur avis sur l'emplacemeut choisi. Cette marque de déférence indique, de la part des Administrateurs, une préoccupation digne d'éloges touchant l'hygiène du nouvel hôpital. Les médecins ayant approuvé le choix, on commença à figurer sur le sol les lignes principales du plan. Dès les jours suivants, Antoine Le Mercier, qui avait réussi à trouver des répondants, fait amener les matériaux, et les travaux commencent.

Le 13 juillet, deux mois à peine après que l'Edit a été rendu, Henri IV vient lui-même poser la première pierrre de la Chapelle de l'hôpital Saint-Louis.

Pour surveiller les travaux, la Compagnie choisit Claude Vellefaux lui-même et lui alloue 100 livres par mois à charge d'aller aux chantiers deux fois par jour, ou de se faire remplacer par quelqu'un de capable.

Cependant, comme c'était à prévoir, le grand rabais consenti par Antoine Le Mercier conduisait le pauvre entrepreneur à la ruine. Malgré les sommes avancées par le Bureau, il fut, au bout de quelques mois, forcé de déclarer qu'il lui était impossible de continuer les travaux. Il demanda à résilier son contrat, offrant, en déduction des sommes reçues, les travaux exécutés, son attirail et ses matériaux. On fut bien obligé d'accepter son désistement.

De nouvelles affiches furent apposées. Après deux séances successives d'adjudication, les travaux furent confiés à de nouveaux entrepreneurs qui étaient : Perceval Noblet, Louis Noblet son frère, Sébastien Jacquet et Antoine Desnots, moyennant le prix de 11 livres la toise. Ceux-ci s'engageaient solidairement à exécuter les travaux portés au devis et à les avoir terminés le dernier jour de décembre 1610, ou plus tôt, si faire se peut. Le contrat fut signé le 2 octobre 1607.

Avant de commencer les travaux, les nouveaux entrepreneurs demandèrent qu'on nommât une Commission chargée de vérifier les travaux déjà effectués et d'émettre son avis sur l'épaisseur à donner aux murs des salles. Cette commission fut composée des maîtres maçons Petit, Chambiche, Fleury et Claude Vellefaux. Alors les travaux furent poussés activement, grâce aux avances d'argent que faisait généreusement la Compagnie et l'aide apportée par

des pauvres valides à qui on donnait la nourriture et quelque argent (1).

Malgré le retard apporté par les grands froids de l'hiver de 1607-1608, les ouvrages sont déjà assez avancés pour qu'il soit jugé utile d'entrer en marché avec les maîtres charpentiers Antoine Le Redde et Jehan Défossés (5 décembre 1607) ; avec le menuisier Jehan Le Pas ; le vitrier



Fig. 7. — Eglise de l'hôpital Saint-Louis. (Cliché de M. le Pr Gaucher.)

Michel Noël ; le plombier Henry de la Rue et le serrurier Jehan Broutone (2).

Vers la fin de 1608, le gros œuvre de la chapelle est terminé. On s'occupe de la partie ornementale, des vitraux et de l'ameublement. Anthoine Le Moyne, fondeur ordi-

(1) « Baillé à Guillaume Aufray la somme de dix-huit livres, pour sa peine d'avoir depuis le dix-huitième aoûst mil-six-cens-sept jusques au dernier jour d'octobre ensuyvant, faict la distribution du pain et argent aulmonez aux pauvres vallides envoyez par Messieurs de la Police en l'atelier de la maison de la Santé. »

(2) « Cedict jour, 3 juing 1608, a esté faict marché avec Jehan Broutone, maistre serrurier à Paris, de fournir le fer et faire les ouvrages de Serrurye qui sont nécessaires au bastiment de la Santé ; pour le pris de 10 livres pour chascun cent de fer, excepté les ouvrages de la Chapelle qui lui seront paiés aux pris de celles faictes ès églises des Cordeliers et Capucins. »

naire du Roi, reçoit la commande de deux cloches « bien sonnantes et accordantes l'une avec l'autre (1) ». A la même date, Nicolas de Cambray, maître sculpteur, demeurant rue Saint-Martin, s'engage à faire trois images en pierre de Tonnère, de la « Haulteur de trois piedz, asçavoir : une de la Vierge Marye, une de Sainct Jehan-Baptiste, et l'autre de Saint Loys, taillez avec leurs habits et vestements, les lizières desquelles seront dor à huile, et les rendre d'azure et le dessus de blanc, pour le tout rendre faict et parfaict, dans la fin du prézent mois, moiénant le pris et la somme de quatre-vingt-dix livres tournois ».

Tous les entrepreneurs, comme on le voit, s'accordaient à joindre leurs efforts en vue de livrer les bâtiments à l'époque fixée.

Le jour de la Saint-Louis, le 25 août 1609, le public fut admis à pénétrer dans l'église, dont on avait tendu les murs de tapisseries. Le pape avait accordé un pardon aux fidèles qui, ce jour-là, visiteraient la chapelle de l'hôpital. Au commencement de 1610, l'aménagement intérieur était terminé et, le 7 mai, le Maître spirituel de l'Hôtel-Dieu détachait à Saint-Louis un chapelain pour y dire la messe.

Hélas! la première cérémonie que l'on y célébra fut un service funèbre pour son fondateur. Le 14 mai 1610, Henri IV mourait assassiné. Toutes les églises de Paris célébraient à leur tour des services solennels en l'honneur du défunt Roi. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ne pouvaient pas moins faire pour le fondateur de Saint-Louis (2).

(1) « Cedict jour a esté fait marché avec Anthoine Lemoyne fondeur ordinaire du Roy, demourant à son arsenacq à Paris, de faire les deux cloches de la maison de la Santé moiénant le pris et la somme de 66 livres tournois pour chascun cent. » Juillet 1609.

(2) Cedict jour a esté ordonné à l'huissier d'aller advertir la compagnie

Une messe solennelle fut chantée en la chapelle le 14 juillet, trois ans presque jour pour jour après la pose de la première pierre de sa fondation. Le service fut chanté par la maîtrise de la Sainte-Chapelle et l'Oraison funèbre du Roi fut prononcée par le Père Deslandes.

Vers la fin d'octobre les bâtiments des salles étaient à peu près finis. On entreprenait le pavillon royal, aujourd'hui pavillon Gabrielle. Alors on avertit les cantiniers qui avaient établi leurs boutiques dans l'enceinte d'avoir à quitter les lieux pour le 1er mars 1611. Le privilège de vendre à boire et à manger fut réservé à un concierge, lequel, pour se défendre contre les voleurs et peut-être aussi contre les cabaretiers jaloux, on avait muni d'un véritable arsenal de guerre.

Il ne restait plus qu'à régler les dépenses. Le 2 septembre 1611, les Administrateurs demandèrent au Parlement l'autorisation de « prendre jusques à 80.000 livres d'argent à rentes, pour achever de paier les ouvriers qui avaient travaillé à lhospital Saint-Louis ». Le règlement des comptes offrit plus d'une difficulté, dans lesquelles la Cour eut à intervenir. Dès le 26 mars 1608 le Bureau avait déjà dû charger « Bigot de bailler assignation à Anthoine Le Mercier, cy-devant entrepreneur des bastiments de la Maison de la Santé et ses cautions, se veoir condempner ung seul pour le tout et par corps à rendre et restituer audict hostel-Dieu la somme de 1427 livres restans des 10.588 livres par eulx receux, déduction faicte de la somme de 9.156 livres à laquelle se trouve revenir le thoisé faict

de se trouver demain neuf heures, attendant dix heures du matin à l'hôpital Saint-Louis, pour assister au service qui sy fera pour le deffunct Roy Henry le Grand et oultre d'advertir tous les officiers de la Maison, tant advocatz, procureurs que autres, comme massons, charpentiers, serruriers, menuisiers, couvreurs, vitriers et aultres serviteurs domestiques. »

suivant leur marché, des ouvrages par eux faictes des bastiments de la maison de la Santé et mathériaux qui se sont trouvez sur la place, lors du quictement qu'ilz ont faict dudict bastiment ». Nous n'avons pu savoir quelle suite fut donnée à cette assignation.

Le 5 décembre de la même année, pareille assignation fut envoyée à Camuzet, le couvreur, et à Jehan Le Redde, l'entrepreneur des charpentes pour n'avoir pas couvert en temps et lieux et pour malfaçons « es-dictes besongnes ».

Enfin le 12 juillet 1613, un différend s'étant élevé entre la Compagnie et les entrepreneurs de maçonnerie, les deux parties conviennent de s'en rapporter à des experts qui arrivèrent à les mettre d'accord. Le procès avec les charpentiers « meu cy-devant au Chastelet de Paris » se régla par un arrangement amiable. Ceux-ci réclamaient 115.469 livres; ils transigèrent pour 109.730 livres 10 sols.

Pour l'achat du terrain, dont la superficie était de 27 à 28 arpents, la dépense s'éleva à 6.746 livres tournois. Les travaux de charpente, comme nous venons de le voir, coûtèrent 109.730 livres. Pour les maçons, ils avaient reçu, en avances faites pendant les travaux, 339.552 livres 16 sols 10 deniers. D'autres entrepreneurs avaient aussi touché des sommes importantes. Bref, en comprenant l'achat des terrains, le total général s'éleva à 679.068 livres 13 sols 11 deniers. En ajoutant à cette somme les intérêts de l'argent emprunté et les 24.000 livres que, d'après l'édit, on avait payées à l'hôpital Saint-Germain-des-Prés, on arrive au total énorme de 798.410 livres, 3 millions environ de notre monnaie actuelle.

Les dépenses faites à l'hôpital Saint-Marcel pour l'achèvement des bâtiments ne dépassèrent pas 5.000 livres. Comme on le voit, on était loin des 120.000 livres que les Gouverneurs s'étaient engagés à payer. En présence d'une

situation si honorablement onéreuse, ils s'adressèrent à la munificence royale. Le jeune Roi voulut imiter la charité et la libéralité de son père ; de l'avis de sa mère (1), Régente, et de son conseil, Louis XIII, par lettres patentes du mois d'avril 1613, accorda à perpétuité, à l'Hôtel-Dieu, la possession des cinq sols à percevoir sur chaque minot de sel qui n'avaient été accordés que pour 15 années par Henri IV. C'était donc maintenant un octroi de 10 sols par minot de sel, vendu dans les greniers de la Généralité de Paris, dont l'Hôtel-Dieu allait jouir à perpétuité, grâce aux libéralités de Henri IV et de Louis XIII. Le produit de cet impôt, pendant la première période de sa perception, c'est-à-dire d'octobre 1607 à décembre 1612, avait été de 267. 673 livres 8 sols 9 deniers (2).

(1) Ce jourd'hui, 10 février 1612, a esté résolu que Mgr le Premier Président, Mgr Nicolay, Meissieurs Sanguin, Marcel, d'Interville Tanneguy se transporteront par devers la Royne, pour la supplier d'accorder aux pauvres dudict hostel-Dieu, à perpétuité, les cinq sols faisans le reste des dix solz qui se lèvent sur chascun minot de sel en la Généralité de Paris pour ledict hostel-Dieu.

(2) Feulard.

CHAPITRE III

DESCRIPTION DE L'HOPITAL SAINT-LOUIS

La configuration du terrain sur lequel s'élevait le nouvel hôpital était celle d'un rectangle presque parfait. Mais tandis que, sur trois de ses côtés, ses murs suivaient un trajet rectiligne, sur le quatrième, celui de l'est, ils décrivaient un demi-cercle dans lequel était comprise une partie du pavillon royal (1), dont l'autre partie faisait façade à l'extérieur, du côté de la Courtille. A l'ouest, les murs venaient également s'adosser au chevet de la Chapelle (2), laissant celle-ci presque tout entière en dehors de l'enceinte, de façon à en permettre le libre accès au public(3). Aux quatre angles formés par ces murs qui constituaient alors la clôture la plus extérieure de l'hôpital Saint-Louis, s'élevaient quatre petits pavillons carrés, assez bas, destinés à servir de logement aux jardiniers.

C'est au milieu de ce vaste enclos que s'élevait l'hôpital proprement dit. Il se composait de quatre corps de logis symétriques, à pavillon central, à hautes fenêtres et toits mansardés. Ces bâtiments, réunis en carré, flanqués aux

(1) Le pavillon royal, maintenant pavillon Gabrielle, dont il est difficile de deviner la destination première, sert aujourd'hui à loger les malades payants.

(2) Le Chapelle de Saint-Louis, d'une seule nef voûtée en plein cintre, n'a rien de remarquable.

(3) Le dessin de Claude Chastillon laisse supposer que la même disposition devait être adoptée pour le côté de la Chapelle. Si l'intention a existé, elle ne reçut pas son exécution.

Légende extraite de Tenon.

I. — Ancienne entrée au Pavillon Royal.

A. B. C. — Premier mur de clôture. — Je n'en représente qu'une portion; il faut se souvenir qu'il enveloppe tout l'Hôpital.

D. E. F. — Second mur de clôture.

G. H. I. K. — Jardins situés entre le premier et le second mur de clôture; dans des endroits, ils ont six toises de large, dans d'autres ils en ont davantage. Dans le tems de contagion, le premier mur et les jardins sont essentiels, en ce qu'ils écartent le peuple de l'Hôpital, et qu'ils interceptent toute communication de l'intérieur de cette maison avec le dehors.

2. — Cour en miroir plantée d arbres.

2. M. S. — Prolongation de la même cour, elle sépare le bâtiment du milieu où sont les salles de malades d'avec la seconde clôture D. E. F.

3. — Quatre petits pavillons servant de logemens de jardiniers.

4. — Promenoir pour les bourgeois pestiférés.

5. D. C. — Bâtiment triangulaire, servant en tems de peste de logement à des bourgeois pestiférés.

0. — Entrée actuelle de l'Hôpital, elle est encore indiquée par le chiffre 9.

10.-10. — Lavoirs où sont deux bassins en pierre, pleins d'eau, pour laver la lessive; il n'en subsiste qu'un seul. On a mis en place de l'autre des étendoirs en fer.

7. — Autre bâtiment servant de Couvent aux Religieuses.

8. — Galerie de communication de ce Couvent avec le bâtiment des malades.

11. — Eglise.

12. — Jardin des plantes.

13. — Verger.

14. — Portion de la première enceinte avec porte extérieure pour le public; il peut aller à l'Eglise, sans avoir de communication avec les malades.

P. — Cour de la cuisine, de la boulangerie et de la sommellerie.

15. — Cuisine. — On y voit deux belles marmites en métal — sur un fourneau, l'une pour le bouillon, l'autre, pour l'eau chaude; elles sont entourées de pierres, avec large canigou vers leurs bords; s'il tombe du bouillon ou de l'eau, ils s'écoulent par une gouttière dans un vase placé pour recevoir ces égoutures. Entre ces deux marmites, est un robinet assez long, pour verser alternativement dans l'une de ces marmites ou dans l'autre.

16. — Boulangerie. A l'une de ses extrémités est le pressoir au verjus. Portes chartières ou d'approvisionnement; elles répondent à la cour de la boulangerie et de la cuisine. On y a recours en tems de contagion, pour se procurer les alimens, sans les faire passer par l'intérieur de l'hôpital.

Q. — Double Pavillon auquel on monte tant de la cuisine que de la boulangerie; l'un de ces pavillons donne sur la cour des cuisines, l'autre aboutit à l'extrémité de la galerie 17, qui conduit aux salles les vivres de la cuisine et de la paneterie.

17. — Galerie de communication de la cour des cuisines et de la boulangerie avec le bâtiment des malades.

18.-18. — Logement des cuisiniers et des boulangers.

6. — L'un des quatre bâtiments triangulaires : celui-ci sert de logement aux Ecclésiastiques et aux Chirurgiens. 3. On communique de ce bâtiment par une galerie, 8, avec les salles des malades.

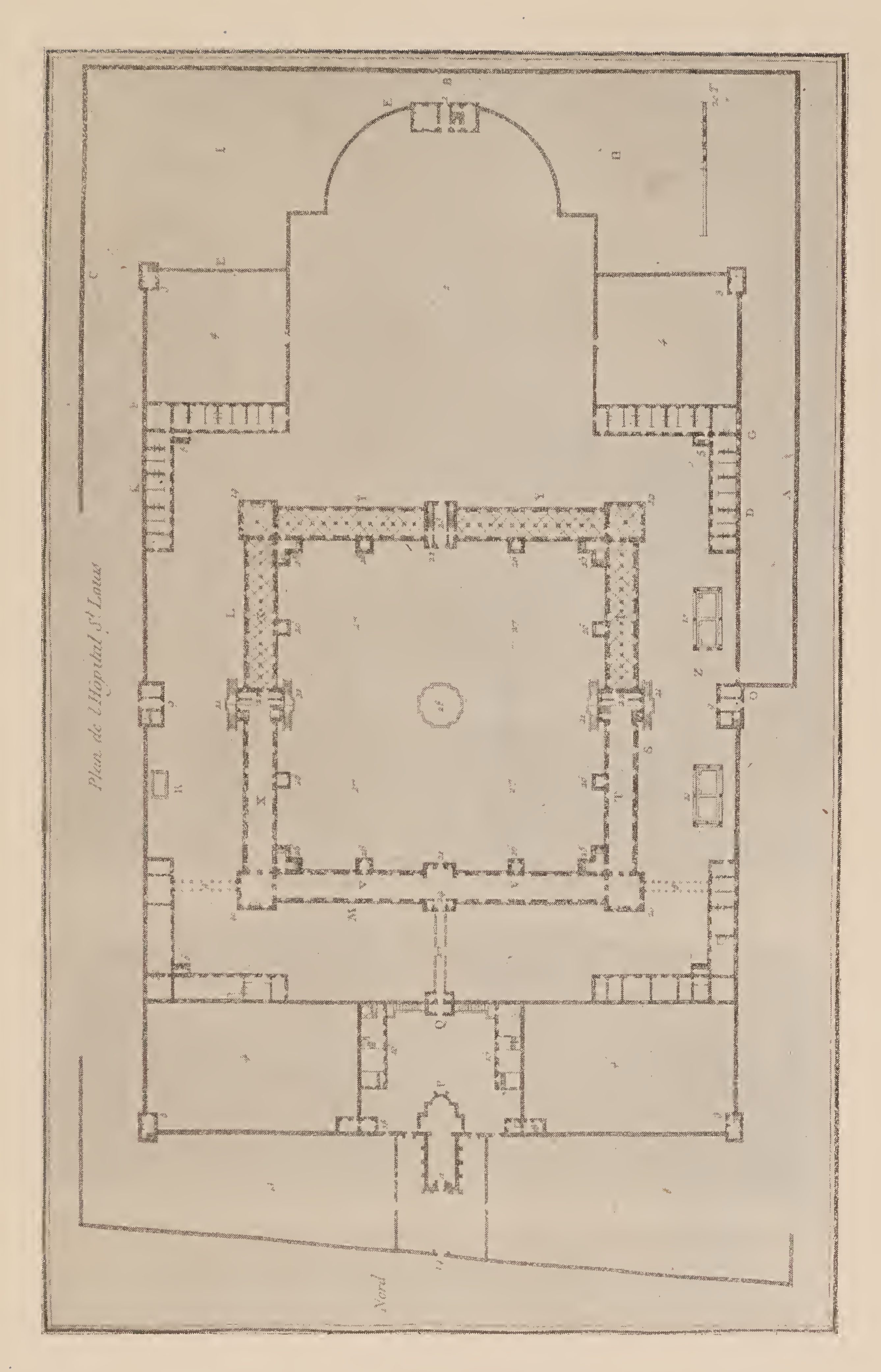


Fig. 8. — Plan de Saint-Louis.

R. Puits avec quatre corps de pompes ; des deux côtés sont des remises et des écuries.

9. — Porte en face de l'entrée actuelle 0. Elle conduit au promenoir des hommes, au cimetière, au réservoir général des eaux.

5. K. F. — Quatrième bâtiment triangulaire. Il avait été destiné pour des bourgeois frappés de contagion. Aujourd'hui, on y dépose la plume des lits gâtés de l'Hôtel-Dieu et d'autres effets.

19. 19. 21. 21. — Plan des salles du rez-de-chaussée.

20. 20. 21. 21. — Plan des salles du premier étage.

La partie du rez-de-chaussee 19, 19, est voûtée à voûte d'arête, soutenue dans le milieu et séparée en deux nefs par des piliers de pierre. On a placé dans les avant-corps, 21, 21, les bains, les étuves et les douches ; trois baignoires pour les hommes, autant pour les femmes. On a encore placé dans les salles basses : l'apoticairerie S. La buanderie 24.

21. 21. 21. 21. — Quatre avant-corps. Ceux désignés en outre par les chiffres 22, 22 ont chacun quatre escaliers couverts. On passe dans la cour 27, par-dessous ces avant-corps.

23. — Escaliers dans l'avant-corps même.

24. — Pavillon. Il n'a point proprement d'escalier ; on le trouve cour de la boulangerie Q.

On arrive par ces escaliers au premier étage dans autant de vestibules que d'avant-corps. Une cloison à jour, en bois, haute de huit à dix pieds, sépare en deux chacune des quatre grandes salles.

Toutes ces salles sont plafonnées en voûtes, elles ne sont surmontées par aucun logement, parce qu'on ne doit mettre ni malades ni personnes saines, ni magasins au-dessus des contagieux. Les lanternes qui répondent aux vestibules sont ouvertes pour l'écoulement de l'air corrompu le plus léger.

Voilà le premier exemple que nous ayons eu l'occasion de citer, d'infirmeries où le plancher soit ouvert. Je suppose que les quatre salles du premier étage règnent sur toute l'étendue de ce plan, et qu'on n'ait point mis celui d'une partie du rez-de-chaussée à côté de celui d'une partie du premier.

T. T. — Seroit la Salle Saint-Augustin, destinée en ce moment aux femmes scorbutiques, cancéreuses et scrophuleuses.

V. V. — Celle Saint-Jean pour les hommes scorbutiques, cancéreux et scrophuleux.

X. X. — Salle Saint-Louis, aussi pour les hommes scorbutiques, cancéreux, scrophuleux.

Y. Y. — Salle Sainte-Marthe. Une partie sert aux hommes, l'autre aux femmes, fébricitans, galeux et dartreux.

25. — Latrines placées dans les encoignures du bâtiment, elles sont dallées et séparées par une légère cloison ; à leur porte est un tambour.

26. — Huit offices destinés à réchauffer les alimens. Ils sont indispensables dans un hôpital de pestiférés où il seroit dangereux de communiquer avec les cuisines.

27. — Cour intérieure servant de promenoir.

28. — Bassin revêtu de plomb, rempli d'eau.

Trois poëles dans chaque salle, un au milieu, et un à chaque bout servant à les échauffer.

Les croisées du premier portent dix pieds de haut, elles commencent à huit pieds du carreau, et finissent dans les lambris rampant de la

voûte; huit panneaux de ces croisées peuvent s'ouvrir; la demi-rosette d'en haut est dormante : c'est un défaut.

19, 19, 20, 20. — Quatre pavillons carrés placés aux encoignures, dans deux desquels, opposés en diagonale, sont de vastes cheminées en briques; ils avoient été faits pour des chauffoirs : on a cessé de les appliquer à cet usage. Les pavillons carrés des deux autres encoignures sont des Chapelles.

angles de quatre pavillons en saillie, limitaient une cour intérieure destinée à servir de promenoir aux malades atteints par la contagion.

Chaque pavillon central, percé d'une voûte, était à deux étages surmontés de toits à pente rapide et couronnés d'un campanile à jour. Cette voûte donnait accès dans la cour intérieure. Une rampe en escalier, aujourd'hui détruite, et formant avant-corps au-dessus de chaque voûte, conduisait aux salles du premier étage. A ce détail près, ces bâtiments subsistent encore tels que nous les a laissés Claude Vellefaux.

Ce monument, par ses belles façades de briques rouges, ses angles de pierre de taille et ses pignons pur style Louis XIII, réjouit les yeux de l'artiste. Il nous force à nous arrêter quelques instants dans la précipitation de chaque jour, pour admirer toute la grandeur de l'art français au début du XVIIe siècle (1).

Autour de ce bâtiment central, courait un large chemin de ronde dans lequel circulaient, pendant le jour, des archers, et la nuit, des chiens destinés à empêcher l'évasion des contagieux. Du côté de l'est, il s'élargissait en une vaste cour en miroir, agrémentée de bouquets d'arbres, jusqu'à la façade intérieure du pavillon royal. Ce chemin de ronde était clos vers l'extérieur par un mur formant

(1) Il y a à Paris trois beaux spécimens du style de Louis XIII : la Place Royale (place des Vosges); la façade de la Bibliothèque Nationale, donnant sur la rue Vivienne, l'hôpital Saint-Louis. (Gaucher et Gougerot, *Paris Médical*, mars 1911).

Légende extraite de Tenon.

Cette planche représente l'élévation de l'hôpital Saint-Louis, d'après un dessin fait, en 1608, par Claude Chastillon, architecte, à qui l'on est redevable de ce bel Hôpital. Ce dessin est si rare et si intéressant que j'ai cru devoir le faire graver, je l'ai tiré d'un portefeuille appartenant à M. de Lassus, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, et professeur au Collège Royal de chirurgie de Paris.

A. — Première clôture : elle enveloppe tout l'hôpital.

B. — Porte actuelle de cette première clôture : elle regarde le boulevard de la Porte-Saint-Martin et du Temple.

C. D. — Cour entre la première et la deuxième clôture.

C. — Porte et pavillon de la seconde clôture ; ce pavillon est logement de portier.

D. — L'un des quatre bâtimens d'encoignure et en équerre : dans celui-ci est le Couvent des Religieuses.

B. E. — Galerie de communication entre le Couvent des Religieuses et les salles des malades.

F. — L'un des quatre bâtimens en équerre, destiné aux Ecclésiastiques et aux Chirurgiens ; il communique, ainsi que le Couvent des Religieuses, avec les salles des malades par une galerie couverte.

G. Porte conduisant au promenoir des hommes, au réservoir, au cimetière,

H. I. — Deux autres pavilions en équerre servant, en tems de contagion, à loger des bourgeois affectés de maladies contagieuses.

K. — Jardins du pavillon I.

L. — Jardin du pavillon H.

M. — Jardin du pavillon F.

N. — Jardin du pavillon D.

O. — Quatre logemens de jardiniers.

Q. — Pavillon royal.

Q. — Cour en miroir, plantée d'arbres.

R. R. — Deux lavoirs : il n'en subsiste plus qu'un, celui à gauche ; il est couvert et renfermé.

S. — Eglise. — T. — Cuisine, étal, garde-manger, épluchoir, lavoir à la vaisselle.

U. — Boulangerie et pressoir du verjus, caves, logement du sommelier. Cette même lettre indique la cour de la cuisine et de la boulangerie.

V. — Logemens des boulangers.

X. — Logemens des cuisiniers.

Les portes pour admettre les denrées et tous les approvisionnements sont entre les logemens des boulangers, des cuisiniers et l'église et précédées d'une première cour.

Y. — Pavillon à deux escaliers ; dans ce pavillon est un tour pour rompre toute communication entre les serviteurs des salles de malades, et les serviteurs des cuisines, de la boulangerie et de la sommellerie, etc. On dépose dans ce tour les alimens ; les serviteurs des salles les vont recevoir par la galerie couverte Z, laquelle est à jour et bien aérée.

1. 2. 3. 4. — Pavillons carrés, surmontés d'une lanterne pour l'écoulement de l'air léger des salles du premier étage. On passe par-dessous pour aller dans la cour, etc. ; on y trouve les escaliers, au nombre de quatre pour chaque pavillon.

5. 6. — Office pour réchauffer les alimens ; on en compte huit, deux par corps de logis.

7. 8. — Commodités : quatre ; une dans chaque encoignure.

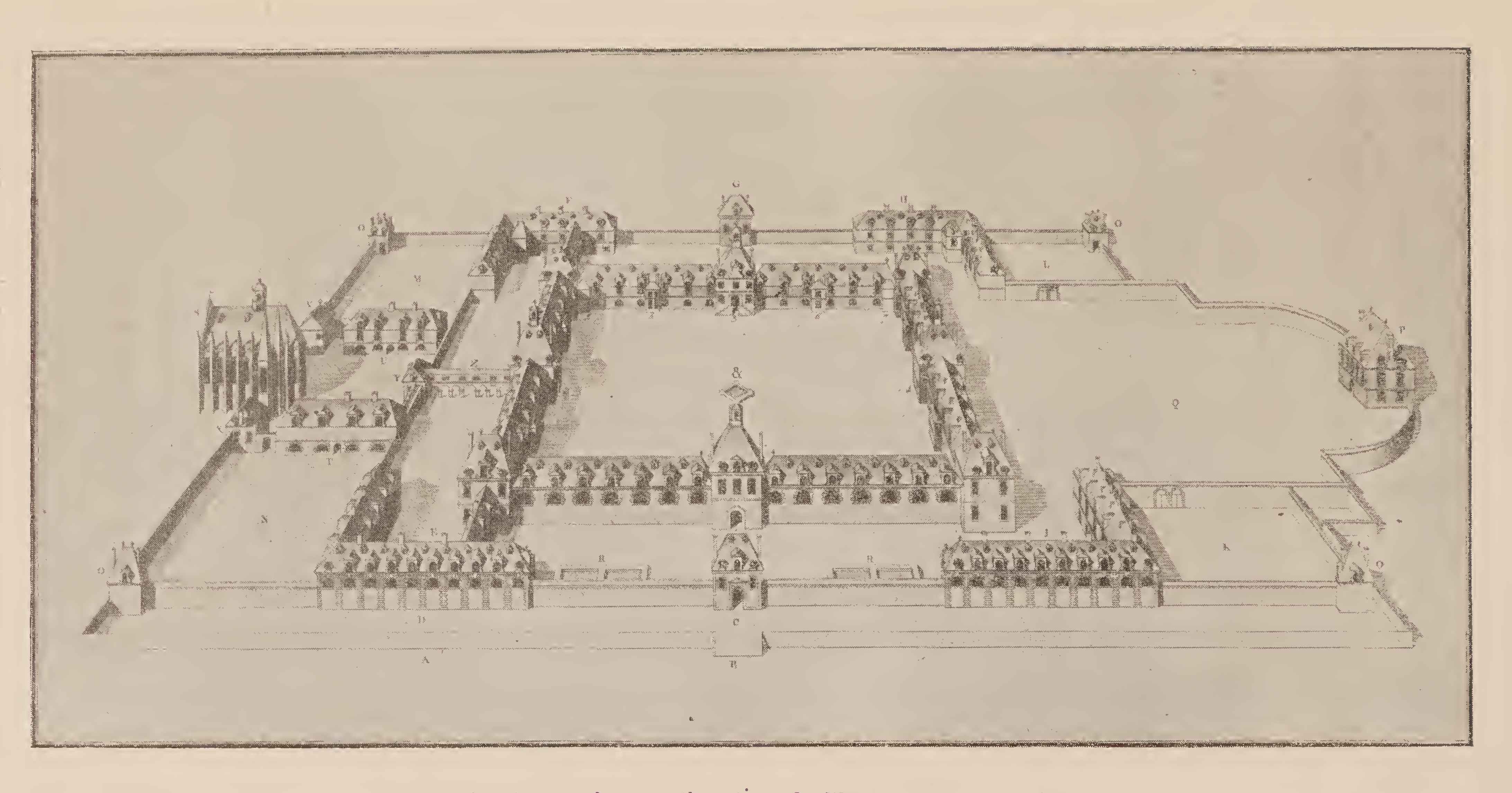


Fig. 99. — Plan en élévation de l'hôpital Saint-Louis.

aussi un carré aux encognures duquel étaient disposés quatre bâtiments en équerre dont deux, ceux de l'est, devaient servir de logement aux malades payants et ceux de l'ouest, l'un aux religieuses, c'était celui situé du côté de la ville et l'autre aux médecins et aux aumôniers. Ces deux derniers bâtiments communiquaient directement par une galerie couverte avec les salles des malades. L'une de ces galeries, celle des religieuses, subsiste encore aujourd'hui. Entre ces deux pavillons en équerre, deux constructions parallèles venaient perpendiculairement au mur de clôture, se terminer de chaque côté de l'abside de la Chapelle. L'une était affectée aux cuisines et l'autre à la boulangerie et à la sommellerie. Ces deux offices étaient reliés par un couloir et un escalier à un pavillon central, muni d'un tour par où l'on passait les vivres de la cuisine et de la paneterie aux domestiques qui venaient les chercher par une autre galerie et les portaient dans les salles des malades. De telle sorte que toutes les personnes que leurs fonctions mettaient en contact avec les contagieux n'avaient aucune relation directe avec l'extérieur.

Si l'on veut bien jeter les yeux sur le plan que nous donnons, on appréciera la sage précaution qui a présidé à la construction de ce bel établissement et on pourra se rendre compte que Saint-Louis n'était pas seulement un hôpital, mais qu'il était surtout un lazaret et une prison.

En dehors de l'enceinte qui limitait le chemin de ronde, s'étendaient des jardins plantés d'arbres et d'arbustes qui contribuaient encore à isoler l'hôpital et à le défendre contre toute approche des habitants d'alentour. Un mur extérieur entoura bientôt ces jardins eux-mêmes, enveloppant dans son enceinte tout l'ensemble des constructions, y compris le pavillon royal et la Chapelle à laquelle on accéda par une porte pratiquée dans cette clôture. Le mur

laissait, au côté sud de la Chapelle, un grand terrain qu'on utilisa pour la culture des plantes médicinales à l'usage de l'apothicairerie. Un pan de ce mur subsiste encore aujourd'hui en bordure de la rue Grange-aux-Belles. Celui du



Fig. 10. — Hôpital Saint-Louis, façade sur la cour d'entrée. (Cliché de M. le Pr Gaucher.)

midi ainsi que les jardins ont disparu pour faire place à la rue Bichat.

L'hôpital Saint-Louis avait quatre portes, tournées vers les quatre points cardinaux : celle de la Chapelle à l'ouest, celle du pavillon royal à l'est, celle du midi, aujourd'hui entrée principale, et enfin celle du nord. Celle-ci conduisait

au cimetière. Ce cimetière, aujourd'hui disparu, occupait l'emplacement actuel de la lingerie. Il mesurait 30 toises de face, 15 de chaque côté de la porte, et 20 toises de profondeur. La maçonnerie en fut exécutée par Claude Vellefaux. Il ne fut terminé que vers la fin de 1618 et fut bénit à la même époque par l'évêque de Troyes en présence de tout le personnel administratif de l'Hôtel-Dieu.

Le cimetière était gardé la nuit par des chiens, comme l'était le chemin de ronde. On procédait de même pour le cimetière de Clamart, qui était celui de l'Hôtel-Dieu. L'entretien de ces chiens occasionnait à l'administration une dépense annuelle de 90 livres tournois.

La lecture de ce détail peut causer d'abord quelque surprise. Mais il suffit de se reporter aux comptes-rendus des séances du Bureau, pour avoir l'explication du crédit et se convaincre de l'utilité de ces gardiens. Nous lisons : Vols de cadavres. « M. Marchais a été informé que les gens qui se livrent à ces brigandages sont des élèves en chirurgie qui se font soutenir par des soldats recruteurs ou en semestre à Paris; qu'il se fait un commerce de ces cadavres à raison d'un louis pièce (1). »

(1) Un règlement datant de 1654 disait : « Il ne sera donné aucun mort de lhostel-Dieu soit dhommes, de femmes de quelque aage ou qualité quils soient, ny pour considération de mort violente ou naturelle, subite ou aultre, aux chirurgiens ny aultres personnes, pour en faire l'anatomie ou dissection au dedans ny au dehors dudict hostel-Dieu, cela blessant la charité chrétienne et l'humanité... » On comprend que, devant ces défenses, les élèves en chirurgie aient de tout temps mis quelque acharnement à se procurer clandestinement des cadavres, ce qui donna lieu souvent à des scènes macabres : « plainte a esté faicte au Bureau de quelques chirurgiens de lhostel-Dieu qui ont emporté sans aucune permission un enfant pour en faire l'anatomie, et qu'en aians pris un autre à mesme dessein, la crainte d'être surpris l'a fait tomber et il s'est trouvé n estre pas encore mort et a vescu deux heures entières » (1679).

« A esté dit qu'avant hier un malade estant à l'agonie a esté enlevé par deux personnes inconnues qu'on croit estre des chirurgiens externes de lhostel-Dieu, sur les sept heures du soir, et le portèrent sur le pont à dessein de le descendre sur la glace de la rivière par le moien de la corde du puits et de l'emporter ailleurs pour en faire l'anatomie, ce qu'ils ne firent

Ces chiens étaient donc entretenus pour défendre les morts contre les entreprises de ces cambrioleurs d'un nouveau genre.

***

L'hôpital Saint-Louis comprenait huit grandes salles : quatre au rez-de-chaussée et quatre au premier étage. Leur



Fig. 11. — Vue intérieure de l'hôpital Saint-Louis.
(Cliché de M. le Pr Gaucher.)

longueur était d'environ 60 toises et leur largeur de 3 toises 5 pieds 4 pouces. Celles du rez-de-chaussée étaient voûtées à voûtes d'arêtes, soutenues et séparées en deux nefs par des piliers de pierre ; elles avaient en élévation

pas, mais le laissèrent proche dudict puits où il fut veu et trouvé encore en vie et vescut encore 4 heures », 8 janvier 1681. *Enfin, « pour empêcher « l'abbus de l'enlèvement des corps à l'hostel-Dieu »*, la Compagnie décide de mettre un cadenas à la salle des morts, dont la Mère prieure aura la clef (16 février 1703).

onze pieds, soit un peu plus de trois mètres et demi, ce qui est peu. Au début, elles ne furent pas d'ailleurs destinées à recevoir des malades, mais plutôt à servir de salles de desserte. Les salles du premier étage mesuraient 3 toises 5 pieds 6 pouces de haut, environ 7 m. 80, ce qui est remarquable. Elles étaient plafonnées en voûtes et n'étaient surmontées d'aucun logement; leurs croisées, de 10 pieds de haut, ne commençaient qu'à 9 pieds du carreau pour finir dans le lambris rampant de la voûte. Plus tard, on rabaissa toutes ces croisées afin de donner aux malades plus d'air et de lumière. D'après Clavareau, l'ancienne disposition des croisées était défectueuse, car il résultait que les émanations malsaines qui s'exhalaient des lits des malades, élevés seulement de 2 pieds, émanations plus épaisses encore dans les maladies contagieuses que dans toute autre, séjournaient autour des lits de douleurs, maintenaient habituellement le malade dans une atmosphère morbifique et s'opposaient aux succès des soins qui leur étaient donnés (1).

Chacune de ces salles était munie d'un office qui servait à faire réchauffer les aliments. Car on estimait qu'il eût été dangereux de reporter aux cuisines, les mets qui avaient pénétré dans les salles des contagieux.

Nous manquons de documents pour déterminer le nombre et la disposition des lits à l'hôpital Saint-Louis. Il est fort probable que l'un et l'autre varièrent selon les nécessités du moment. Le lit, dans nos anciens hôpitaux, était un meuble important. Il était composé d'un bois de lit pour deux ou quatre malades, surmonté d'un ciel plein, soutenu par quatre pieds très massifs et d'où tombaient des rideaux qui pouvaient envelopper le lit tout entier.

(1) Clavareau, *Rapport à l'Empereur sur l'état des hôpitaux et hospices civils*. Paris, 1804.



Fig. 12. — Salle du rez-de-chaussée.
(Salle Henri-IV. Service de M. le professeur Gaucher.)



Fig. 13. — Salle du premier étage.
(Salle Saint-Louis. Service de M. le professeur Gaucher.)

On a beaucoup parlé des lits à deux étages ou superposés, dans lesquels on aurait eu l'habitude, à l'Hôtel-Dieu, de coucher huit à douze malades. Rien, dans les Archives hospitalières, ne justifie ni ne motive cette assertion. Si le fait s'est produit dans un moment d'encombrement, comme en 1752, où l'Hôtel-Dieu donna asile à plus de quatre mille personnes à la fois, le fait n'aurait rien de surprenant, mais ce n'a jamais été qu'un expédient du moment, imposé par les circonstances (1).

La composition de chaque lit d'hôpital, nous voulons dire son mobilier particulier, était assez compliqué. Elle comprenait : 20 aunes de serges pour les rideaux, 2 couvertures, 1 paillasse (10 aunes de toile), 10 aunes de coutil pour le matelas et les traversins, 30 livres de plumes, 1 oreiller pour chaque malade (pour la confection duquel étaient employées 10 aunes de coutil et 4 livres de plumes); 3 paires de draps pour changer le lit (chaque paire contenait 10 aunes de toile), 6 chemises, 3 coiffes, plusieurs vieux draps pour bandages, 1 petit drap pour les plaies, 1 robe pour chaque malade, contenant 3 aunes de drap gris, 1 paire de sandales, 1 escuelle d'étain, 1 saucière (petite assiette), 1 cuiller, 1 chaise, un bassin de cuivre avec son couvercle.

(1) Avant le XVIIe siècle, les ciels de lit n'étaient pas usités. C'était donc bien dans les lits que les malades étaient entassés. En 1515, il n'y avait encore à l'Hôtel-Dieu que 303 lits « en chascun desquels, par faulte d'aisance, on veoit ordinairement huit, dix et douze pauvres en ung lict si trés pressés que c'est grant pitié de les veoir ». (Lettre de François Ier.) Ce besoin de loger beaucoup de malades dans un même lit inspira à Jehan Morel « ménuysier » à Paris, l'idée de construire pour l'Hôtel-Dieu « des couches soubz chascune desquelles il y aura une petite forme (banc) de la longueur des dictes couches, qui se ostera pour reposer les dicts pauvres. » (Délibération du Bureau de l'Hôtel-Dieu, 21 mai 1533.) Husson, *Etude sur les hôpit.*, 1862. Les malades, ne pouvant tous tenir dans le même lit, devaient nécessairement se relayer, et cette petite *forme* était sans doute destinée à servir de siège à ceux qui attendaient le moment de pouvoir se coucher à leur tour.

Outre ces objets particuliers à chaque lit, chaque salle possédait encore une batterie de cuisine : marmites, chaudrons, chaudières, car, à cette époque, on ne se contentait pas de réchauffer les tisanes ou de préparer les cataplasmes dans les salles ; on y faisait la soupe des malades, la bouillie des enfants, et généralement tous les aliments dits de collation.

Il y avait dans chaque salle : une tasse en grès pour chaque malade, six boules en étain pour chauffer les pieds, soit une boule à raison de 50 malades, autant de chaises percées, deux seringues à lavement, un pot avec sa cuvette pour laver les mains du chirurgien-major, une aiguière et son plat pour les sacrements, un buffet et une armoire pour serrer le pain et les aliments, quatre armoires pour les différents effets de lingerie : draps, chemises, cent bandages de corps, douze seaux, douze chandeliers, enfin, un charriot à deux cases pour transporter les aliments de lit en lit (1). Voilà, à peu de chose près, l'état de

(1) Il faut croire qu'au xvii[e] siècle on avait déjà réalisé quelques progrès dans les hôpitaux sous le rapport du mobilier, car voici, à titre de curiosité, un autre inventaire, dressé quelque cent ans auparavant, des objets mobiliers « estans dans la salle de Sainct Denys qui fut fondée par le bon Roy Philippe, jadis Roy de France, et où sont couchiez les mallades de chaudes malladies, et aussi les mallades de boces et aultres bléceures qui ont besoing de Cyrurgiens, et contient la dicte salle quatre vingts lits (environ 200 malades).

Mesnaige destain : demye douzaine escuelles à bort ; six douzaines et demye escuelles à oreilles, dont il y en a six plus grandes que les aultres, six douzaines de saulcières.

Mesnaige dérain : deux jastes à potaiges et leurs couvercles, un grand bassin à laver les piez aux mallades ; deux chaufferettes, quatre petits bassins à mettre entre les mallades, ung bassin à barbier ; deux bassinouères.

Mesnaige de boys : deux chaizes percées à dossier ; une aultre petite chaize percée ; deux aultres cèles pour mectre entre les mallades.

En la huche aux draps : six mantaulx et sept braceroles, six couvrechefz pour les mallades ; un poële pour mectre sur les corps ; une rez à mectre sur les frénaizieux ; trois custodes blanches ; trois custodes noires pour effans de chœur ; quatre paires de bottes ; en une marche, quatre custodes blanches et ung scel.

L'inventaire faicte par moy frère Anthoine de la Fontaine, Maistre de

l'ameublement d'une salle de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis.

L'éclairage des salles était assuré par des lampes fumeuses, ce qui incommodait beaucoup les malades, « surtout quand la mèche était forte et l'huile mauvaise ». Ceux qui souffraient d'affection pulmonaire avaient particulièrement à s'en plaindre à cause de l'encrassement, de l'irritation des poumons et de l'épaississement de la mucosité (Tenon).

L'aménagement, sous le rapport des latrines, laissait beaucoup à désirer. Situées aux quatre angles intérieurs du bâtiment central, elles étaient contiguës aux salles, dont elles n'étaient séparées que par un tambour par lequel les mauvaises odeurs s'échappaient et incommodaient les malades.

Des quatre pavillons qui formaient les angles du bâtiment carré, deux, opposés en diagonale, étaient des chapelles à l'usage des contagieux, qui pouvaient ainsi accomplir, sans sortir, leurs devoirs religieux. Les deux autres, munis de hautes cheminées de brique, servaient de chauffoirs. Toutefois, il est probable que ce système de chauffage ne donna pas de résultats satisfaisants, car il fut bientôt remplacé par des poêles au nombre de trois par salle, un à chaque bout et un au milieu.

La question des eaux à Saint-Louis fut peut-être celle qui préoccupa le plus les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu. On peut même affirmer qu'elle ne fut entièrement résolue que le jour où le système actuel des eaux fut établi. On s'en occupa dès le début des travaux d'édification de l'hôpital. En 1608, des fouilles furent entreprises sous la direction de Vellefaux, en vue de découvrir des sources ; mais ces

lhostel-Dieu de Paris, en présence de Jehanne de Coste, prieuse, le 1er jour de septembre 1537.

recherches échouèrent devant la résistance des propriétaires voisins (1). C'est alors que les Gouverneurs décidèrent d'acheter aux religieux Célestins de Paris « trois arpens de terre sciz au village de Belleville pour rechercher quelque source d'eau pour conduire à lhospital Saint-



Fig. 14. — Ancienne porte d'entrée de Saint-Louis, surmontée du buste de Henri IV, située du côté de la chapelle, aujourd'hui murée.

Louys ». Nous ne savons si cette nouvelle tentative réussit pleinement. Quoi qu'il en soit, Louis XIII, par lettres patentes de juillet 1611, fit don à l'Hôtel-Dieu, pour l'hôpi-

(1) «Cedict jour, 13 juing 1608, Nicolas Gouttier, vigneron, demourant au village de Belleville, est venu au Bureau pour les dommaiges qu'il prétend avoir pour raison d'une pièce de terre qu'on lui a gastée pour fouiller la fontaine que la Compagnie prétend faire venir en la maison de la Santé, et pour estimer le dégast qui luy a esté faict en la dicte terre, a nommé de sa part Boudier vigneron. »

tal Saint-Louis, d'une source d'eau vive qui lui appartenait à Belleville.

Par une délibération du 3 août 1612, la compagnie ordonna la construction à Saint-Louis d'un puisart et de deux lavoirs. Il est décidé que les deux lavoirs seront « chascun de huict thoises de long et troys thoises de large (ces deux lavoirs étaient situés de chaque côté de la porte d'entrée du midi, dans le chemin de ronde), et que le bassin de la grande cour (remplacée aujourd'hui par un parterre) aura quatre thoises en tous sens, moigtié en terre et moigtié hors de terre, le tout à douze pans ; que le puysard sera de huict piedz de long sur cinq de large, et que pour ce faire sera donné charge à M. Vellefaux d'y faire travailler promptement ».

Le 17 avril de l'année suivante, et comme complément des travaux ci-dessus, on commande une pompe « à Jehan Lainteler, maistre de la pompe de la Samaritaine, avec tous les ustencilles et robinetz nécessaires moiennant la somme de deux mille livres tournois ».

Mais la quantité d'eau fournie par la source concédée par le Roi ne pouvait suffire aux besoins de l'hôpital Saint-Louis. On s'adressa alors au Prévot des Marchands, qui, d'accord avec les Echevins de la ville, ajouta la concession de quatre lignes d'eau à joindre à la fontaine qui alimentait l'hôpital. Peut-être celui-ci eut-il enfin l'eau en abondance, mais, quant à la qualité, il n'eut pas toute satisfaction si nous nous en rapportons à une lettre adressée au Bureau par M. Mallet, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, « expositive qu'il observe depuis longtemps que la plupart des malades de l'Hôpital Saint-Louis sont attaquez de devoyement qui résiste aux remèdes ; qu'après un examen mûr et réfléchi il s'est déterminé à faire l'analise de l'eau de Belleville, dont on se sert dans cette maison

et dont sont composées les boissons qu'on leur donne, et qu'il a reconnu qu'elles sont tellement chargées de sélénité qu'elles ne peuvent dissoudre le savon, ce qui les rend coriaces, charge l'estomach, et cause le dévoyement auquel il essaye depuis du temps de porter remède ». Le Bureau décida de faire prix avec un entrepreneur, au meilleur compte qu'il pourra faire, pour voiturer tous les jours audit Saint-Louis deux muids d'eau de Seine pour l'apothicairerie (24 janvier 1781).

Comme on peut en juger, les eaux qui alimentaient l'hôpital Saint-Louis étaient à peu près impropres aux lessivages. Grave incouvénient, si l'on songe que tous les linges qui servaient aux malades devaient être lavés sur place, afin d'éviter la diffusion au dehors des germes contagieux. Un autre ennui résultait de l'écoulement défectueux des eaux de lavages qui, se rendant dans le puisard, y séjournaient et répandaient tout alentour une odeur infecte. Ce n'est qu'après 1784 qu'on s'occupa de curer le puisard et la mare qui se trouvaient au midi, près de l'hôpital, et de conduire ces eaux, ainsi que celles des lavoirs, jusqu'à la rue des Vinaigriers, au grand égout de la ville (1).

Il nous paraît intéressant, pour résumer ce chapitre, de donner les impressions que Tenon rapporta de la visite qu'il fit de l'hôpital Saint-Louis en 1787.

« Une première chose qui le distingue et qu'il est très

(1) L'hôpital Saint-Louis n'eut pas seulement à souffrir du mauvais conditionnement de sa voirie. Situé dans un lieu écarté qui servait, comme tous les alentours de villes, de dépotoirs clandestins, il eut maintes fois à s'adresser soit au Lieutenant civil « pour donner ordre que l'on ne mecte plus la matière fécalle au lieu où on la mize, pour estre trop proche du bastiment de la Santé, d'aultant que les ouvriers qui y travaillent veulent laisser l'atelier ». 19 mars 1608 ; ou même porter sa requête en la Cour du « Parlement pour faire retirer et oster les immondices qui se deschargent proche de Montfaucon à cause de la puanteur que cela rend à la maison de l'hôpital Saint-Louis ». 4 septembre 1615.

essentiel de remarquer, c'est que son bâtiment de malades est seulement formé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, au lieu qu'on trouve, dans les autres hôpitaux dont j'ai rendu compte, un second étage pour des serviteurs et, au-dessus, des greniers pour emmagasiner.

« Ces dispositions sont l'effet d'une sage précaution : on a reconnu le danger de placer des gens sains ou malades ou d'emmagasiner quoi que ce soit sur des salles de contagieux.

« L'hôpital Saint-Louis diffère encore des hôpitaux de fiévreux et de blessés par sa double enceinte de murailles, ses doubles cours qui l'enveloppent et qui interceptent toute communication avec la ville, son tour, sa galerie à transmettre les aliments, qui empêchent la contagion de s'étendre aux serviteurs employés à la paneterie, etc., et par eux au dehors ; il en diffère par le soin qu'on a eu d'y renfermer religieuses, prêtres, chirurgiens, infirmiers, afin qu'ils ne répandissent pas au dehors le mal qui régneroit en dedans. Ce qui le distingue encore, ce sont ses planchers ouverts et leur grande élévation. Je ne puis qu'applaudir aux savantes dispositions de cet hôpital.

« Il le faut avouer, ce bel hôpital n'est cependant pas sans défaut. On pourrait lui reprocher, si je ne me trompe, la communication de ses quatre salles ; il serait mieux qu'elles fussent disjointes ; que celles d'en bas ne fussent point humides ; qu'elles eussent seize pieds de hauteur au lieu de onze ; que l'eau de Belleville fût propre à la boisson, aux lessives, ne fût pas séléniteuse et que cet hôpital en eût suffisamment ; que son égout se rendant à celui de Turgot fût couvert, dallé dans le fond ; qu'il eût en tête un réservoir de chasse pour le nettoyer.

« Quant aux salles qu'on a fait aboutir les unes aux autres, elles ne peuvent, pour ce motif, servir qu'à une seule espèce de contagion. »

CHAPITRE IV

FONCTIONNEMENT DE L'HOPITAL SAINT-LOUIS

L'hôpital Saint-Louis, bâti pour recevoir les contagieux, était, par sa situation même, un hôpital intermittent. Il n'était appelé à fonctionner que quand une poussée épidémique ou un surcroît de malades à l'Hôtel-Dieu l'obligeaient à ouvrir ses portes. Dans ces circonstances, c'était le personnel médical et hospitalier de la métropole qui était chargé d'en assurer le service. Le Bureau détachait un nombre de médecins et de religieuses en rapport avec celui des malades. Le personnel de l'hôpital Saint-Louis n'était donc pas fixe ; il variait avec les exigences du moment. C'est en consultant les délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu, et en nous reportant, d'autre part, au tableau qu'en a donné Tenon en 1787, que nous pouvons nous faire une idée à peu près exacte de l'importance du service qu'on installait à Saint-Louis en temps d'épidémie et connaître les règlements qui présidaient à son organisation. En 1729, le scorbut se déclara à l'Hôtel-Dieu avec une intensité telle qu'on évacua sur Saint-Louis plus de 800 malades atteints de ce fléau. Voici les services et règlements qui furent mis en vigueur à cette occasion :

Le service médical comporte 11 chirurgiens : le chirurgien ordinaire gagnant maîtrise et 10 externes chirurgiens qui

ne sortiront pas de l'hôpital et ne pourront aller travailler en ville (1).

La visite sera faite tous les jours par deux médecins expectans de l'Hôtel-Dieu, un pour les salles d'hommes, un pour les salles de femmes. Tous les malades seront encore visités trois fois la semaine par un des médecins ordinaires tour à tour. Le maître apothicaire ira pareillement trois fois la semaine au moins. Le maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu ira journellement pour examiner si les malades ont été bien pansés et aux heures réglées (2).

Le jour où les médecins, maître apothicaire et chirurgiens iront à Saint-Louis pour la visite des malades, on leur présentera un demi-septier de vin et de pain. Les chirurgiens compteront exactement les malades tous les jours et en inscriront le nombre sur des billets certifiés et signés par le premier compagnon, dont l'un sera donné aux religieuses, l'autre au sommelier et les trois autres envoyés tous les matins à l'Hôtel-Dieu; le 1er pour la porte de l'église (3), les deux autres pour le boulanger et la cuisine. Le chirurgien aura attention que les moins malades ne soient pas mis avec les plus griefs.

(1) Le règlement était sévère pour le personnel médical, mais le Bureau savait reconnaître la valeur du sacrifice qu'il lui imposait. « Ce jourd'hui 7 janvier 1620, a esté ordonné que les garsons chirurgiens et de l'apothicairie qui ont pansé les mallades de la peste à l'hôpital Saint-Louys et de Saint-Marcel, se pourront retirer aux champs pour prendre l'air et s'esventer, pendant et environ Pasques ou la Sainct-Jehan, auquel temps, leur sera pourveu sur la récompense de la Maitrise qu'ilz demandent. Le greffier dudict hostel-Dieu délivrera un certificat du temps qu'ilz sont entrez au service desdicts mallades, pour leur servir en temps et lieu, ce que raison. »

(2) Ces voyages à Saint-Louis se faisaient en voiture aux frais de l'Hôtel-Dieu : « paié au sieur Glot, entrepreneur de voitures publiques la somme de 600 livres pour pris d'une diligence d'hazard pour l'hostel-Dieu, et au sieur Coeuillet, maître sellier, 900 livres pour voitures par lui faictes, devant servir aux médecins et autres personnes de l'hospital Saint-Louis. »

(3) C'était une coutume « d'enfler la feuille » contenant le nombre des malades de l'Hôtel-Dieu, et de l'afficher à la porte de la Chapelle de cet hôpital, afin d'exciter la charité publique et de provoquer des dons.

L'Administration est représentée par un religieux choisi parmi ceux de l'Hôtel-Dieu. Il a charge « d'avoir l'œil sur tout ce qui se présente, sans qu'il ait à sortir ny désemparer, d'avoir songneusement à prendre garde à estre présent à veoir penser et bailler les vivres aux mallades estans ès salles haultes, et surtout à empescher la communication des religieuses et officiers de l'hôpital destinez pour servir les mallades ordinaires d'avec les religieuses et officiers destinez pour la contagion, à peyne contre ceux qui contreviendront d'estre chastiez et d'en répondre et aussi d'empescher qu'aulcune relligieuse n'aie chiens, lapins, pigeons ou aultres animaulx, les faire a l'instant oster (1) ».

Les Religieuses sont au nombre de sept et sont choisies par la Mère Prieure parmi celles qui ne sont pas trop âgées ni actuellement malades ou valétudinaires. Elles ont soin de l'apothicairerie, où elles sont aidées par les compagnons chirurgiens. Elles ont défense de donner à manger et à boire aux officiers ou domestiques de l'Hôtel-Dieu qui ne sont pas portés sur l'état de Saint-Louis, ni à aucunes autres personnes, parents ou amis, sans exception. Elles ont en outre les fonctions de tenir un registre, jour par jour, de ce qui se consommera à Saint-Louis et du nombre des malades, officiers et domestiques. Même registre sera tenu à l'Hôtel-Dieu, jour par jour, pour tout ce qui sera porté à Saint-Louis.

Sous le rapport spirituel, deux prêtres surnuméraires assisteront le chapelain ordinaire, pour le secours à donner aux malades. Le chapelain tiendra deux registres, l'un pour y inscrire les malades sortants et l'autre pour les

(1) Paré engage à se mettre en garde, en temps de contagion, contre les chiens. Il y a quelques années, au Caire, un chat, ayant passé par dessus les terrasses d'une maison où on s'était renfermé, y porta la peste. (*Voyage en Syrie et en Egypte*. Volnay, Paris, 1787.)

morts. Chaque jour, il en enverra la liste au Bureau de l'Hôtel-Dieu.

Les serviteurs comprennent : onze garçons de salle et quatorze filles d'offices pour aider les sœurs. Les officiers et domestiques ont la même nourriture qu'à l'Hôtel-Dieu. Ils ont l'interdiction absolue de sortir (1). Si on en juge par les plaintes souvent réitérées qui furent portées au Bureau, on peut concevoir quelque doute sur la probité de ce personnel spécial (2).

Nous donnons ici, à titre de comparaison, l'état, dressé par Tenon, du personnel de l'hôpital Saint-Louis en 1787.

Etat des personnes employées au service de l'hôpital Saint-Louis

1 Inspecteur.

ÉGLISE.

Ecclésiastiques.

1 Chapelain..	6
2 Prêtres faisant chacun leur mois................	
1 Sacristain..	
1 Garçon servant la Messe et au Réfectoire.........	

(1) « Ce jour 21 février 1629, sur la plainte faicte à la Compagnye qu'aucuns des officiers et serviteurs de l'hospital Saint-Louis se seroient transportés en la foire Saint-Germain et l'hostel de Bourgogne, la dicte Compagnie désirans pourveoir aux inconvenians qui en pourroient arriver, a faict inhibition et deffenses, tant aux dicts officiers que tous aultres dudict Saint-Louys et Saint-Marcel, de plus sortir des dictes maisons, ny se trouver en compagnie publique à l'advenir, pour éviter aux inconvénians qui en pourroient arriver. »

(2) Du 29 octobre 1626 : « plaincte faitte par plusieurs personnes de l'abus qui se commettoit par les serviteurs de Saint-Louys, en ce que, lorsque les mallades venoient à la porte, long les faisoit attendre longtemps à y entrer, s'ilz ne bailloient de l'argent, mesme que les serviteurs estans appelés pour aler a aulcunes maisons (chercher les malades) ilz s'enqueroient premièrement que d'y aler, s'il avoit de largent à gaigner et que lorsque l'on leur disoit ouy, ilz promettoient, sinon les serviteurs les remettoient à se pourvoir au Commissaire du quartier... et davantage si plusieurs personnes s'efforçoient par charité d'envoier aux malades spécialement bon pain, vin, linges, confitures ou aultres chozes dont ils avoient nécessité, lesquelles chozes au lieu de les faire tenir aux religieuses pour les bailler aux malades, estoient retenues par les dicts serviteurs, et tournoient à leur profit et commodités ; les dictes plainctes estans parvenues jusques à la cognoissance de la Compagnie, celle-ci, pour porter remède, s'informera pour y estre promptement pourveu. »

COUVENT

Religieuses.

(Je ne fais que l'indiquer, je ne porte pas en compte ; les personnes qu'il renferme sont comprises avec les autres Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu.)

1 La Mère Prieure.
4 Religieuses, une par salle.
1 Autre à la lingerie.
1 Autre.
1 Autre pour la Cuisine.
2 Sœurs dites de la Chambre.

FACULTÉ

(Je ne fais que l'indiquer, elle est comprise avec celle de l'Hôtel-Dieu.)

1 Médecin. Il va chaque jour le matin faire sa visite.
1 Chirurgien gagnant maîtrise qui y réside.
10 Autres chirurgiens qui y résident.
2 Apothicaires qui y résident.

Buanderie et lingerie.

6	Laveurs de lessive	14
6	Sœurs à la lingerie, ou domestiques à gages	
2	Convalescentes non payées	
4	Cuisiniers	7
1	Domestique	
1	Somelier	
1	Garde	
		27
1	Concierge à perpétuité	3
1	Portier	
1	Pompier	

Divers gens de service.

4	Embaleurs servant aussi à porter les morts	5
1	Chifonnier pour ramasser les linges des pansemens, répandus dans les salles, et ensevelir les morts	

A la salle Saint-Augustin.

8	Sœurs infirmières	26
1	Infirmier à gages	
3	Domestiques ou convalescens non payés	
12	Convalescentes non payées	
2	Femmes dites convalescentes aux Enfans	

A Sainte-Marthe.

2 Domestiques pour les Chirurgiens servants aux malades de cette salle.......................
4 Sœurs infirmières................................
3 Infirmiers.......................................
8 Convalescens pour servir les grandes personnes.. 22
1 Convalescent pour les Enfans.....................
1 Convalescente pour les Enfans....................
1 Cuisinier à l'office de la Salle.................
1 Tailleur...
1 Barbier..

Des autres parts....... 83

A la salle Saint-Louis.

4 Sœurs infirmières................................
4 Infirmiers.......................................
1 Garçon au pain traînant un chariot...............
1 Distributeur de vin..............................
2 Marmitons..
1 Serviteur pour l'arrangement de la Chapelle..... 28
2 Balayeurs..
2 Veilleurs à l'année..............................
4 Convalescentes non payées........................
1 Convalescente pour les Enfans....................
1 Baigneur...
1 Barbier.
3 Domestiques pour seconder les Chirurgiens dans le service de cette salle.
1 Tailleur.

A la salle Saint-Jean.

Le même nombre de domestiques qu'à celle de Saint-Louis.
Vingt-huit personnes, ci.......................... 28

Ecurie.

1 Cocher...
1 Palefrenier......................................
2 Chartiers.. 6
1 Charon gagnant maîtrise..........................
1 Compagnon charon.................................

Ci-contre............ 145

Différents serviteurs.

1 Garçon pour le service des Chirurgiens..........	4
1 Convalescent de service........	
2 Garçons pour le service des apothicaires....	

Jardin.

8 Jardiniers.....................	9
1 Vachère..	
Total des Officiers et Serviteurs de l'Hôpital Saint-Louis..	158

Le nombre des malades envoyés à l'hôpital Saint-Louis en temps d'épidémie ou d'encombrement de l'Hôtel-Dieu a beaucoup varié, selon les cas. En moyenne, il était de sept à huit cents, mais ce nombre est monté quelquefois jusqu'à onze cents. Primitivement, les malades qui étaient, si l'on peut dire, justiciables de Saint-Louis devaient d'abord se présenter à l'Hôtel-Dieu, d'où, si leur cas l'exigeait, ils se rendaient à Saint-Louis par leurs propres moyens, c'est-à-dire à pieds. Il en résultait souvent de graves inconvénients que nous voyons consignés dans une délibération du Bureau du 3 septembre 1638, où fut prise une décision plus conforme aux lois de l'humanité : « Sur les plaintes faittes par plusieurs bourgeois et principalement les voisins du quartier Nostre-Dame, des accidents qui arrivent journellement, en ce que les mallades qui se présentent pour entrer audict Hostel-Dieu, estans visitez et se trouvans mallades de contagions, sont renvoyés pour se retirer aux hôpitaux de Sainct-Louys et Sainct-Marcel, mais ilz se trouvent tellement attenuez que, n'y pouvans aller, ils demeurent et meurent par les chemins, de plain jour, au grand scandale des voisyns, pour à quoi remedier, la Compagnie a advisé que deux prévosts de la Santé seront advertis de retrancher deux archers du nombre qui leur a esté baillé, qui demoureront assidus pendant le

jour, proche dudict Hostel-Dieu, affin que, à l'instant qu'un mallade de peste seroit visité et renvoyé, ilz le conduisent et portent auxdicts hopitaux, dans une chaire qu'ilz auront à cet effet, et pour retirer et sequestrer lesdictz deux hommes, il seroit fait et érigé une loge dans la rue, proche le perron, à la porte de la visite, pour les retirer et pour y mettre la chaire destinée pour porter lesdicts mallades..... » Ce moyen de transport finit toutefois par paraître ou trop coûteux ou pas assez commode; le 16 avril 1687, le Bureau ayant eu à examiner la question « pour ce qui est des convalescens de l'Hostel-Dieu qu'on envoye à Saint-Louis ou de leurs pieds ou dans le tombereau, la Compagnie n'a trouvé bon ny l'un ny l'autre, mais arresté qu'on se servira d'une cariole et d'en faire faire une exprez et commode ».

Pour le régime des malades, on se conformait, à Saint-Louis, aux mêmes règles qu'à l'Hôtel-Dieu. Nous lisons toujours dans le même règlement : les prières, les pansements et repas des malades seront faits aux mêmes heures et dans le même ordre qu'à l'Hôtel-Dieu. On donnera tous les jours aux malades du pain tendre à raison de trois quarts de livres pour les deux tiers des malades et de une demi-livre pour l'autre tiers qui est des griefs malades; le vin à raison de trois poissons pour chaque malade, avec quatre pintes d'extraordinaire par cent malades, pour suppléer aux survenants et aux besoins de la nuit (1) ; la viande pour les deux tiers des malades à raison de 70 livres pour cent malades et de trois volailles pour cent de l'autre tiers, qui auront quatre œufs par jour et des bouillons. Toutes les provisions seront portées de l'Hôtel-Dieu à

(1) Le poisson ou posson, petit pot, valait un huitième de litre, soit 12 centilitres et demi. La pinte représentait tout près d'un litre, exactement 93 centilitres.

Saint-Louis dans un surtout fermant à cadenas, dont il y aura deux clefs, une pour rester à l'Hôtel-Dieu et l'autre pour rester à Saint-Louis.

Les convalescents auront la liberté de se promener depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir : les femmes, dans le préau dont les portes seront fermées, afin qu'elles ne puissent avoir de communication avec les hommes, et les hommes dans les cours et autour du préau. Les hommes malades seront dans des salles séparées de celles où on aura mis les femmes, par des cloisons qui resteront toujours fermées et condamnées, en sorte qu'ils ne puissent avoir entre eux aucune communication.

Les malades, comme à l'Hôtel-Dieu, étaient généralement couchés plusieurs dans le même lit. Entre autres inconvénients, ce système avait celui de ne pas permettre d'attacher au pied du lit « des billets de parchemain cottés chascun par nombre » qui renseignaient, à simple vue, les distributeurs d'aliments, sur la quantité à donner à chaque malade. Tandis que dans d'autres hôpitaux dont parle Tenon, où chaque malade couchait seul, on mettait un carton attaché au lit et portant ces légendes aussi impressionnantes que laconiques : « Agonisant, sacremens, bouillon. » La Mère chefetaine savait traduire.

Le règlement avait prévu jusqu'aux fonctions du portier. Il y était dit qu'on n'entrerait à l'hôpital que par la porte principale et que toutes les autres, sans exception, seraient condamnées ; que la porte serait ouverte et fermée aux mêmes heures qu'à l'Hôtel-Dieu ; et « deffenses sont faictes au concierge de loger ny recevoir aulcunes personnes soubz quelque pretexte que ce soit ; il tiendra le logis bien fermé, ne souffrira à ce qu'il ne soit joué, banqueté ny faict aulcunes desbauches dans ladicte maison ». Ces recommandations avaient leur raison d'être, car l'hôpital Saint-Louis,

situé hors des murs, voisin de guinguettes interlopes, eut quelquefois à souffrir des déprédations des voleurs ou de soldats en goguette (1).

(1) « Cedict jour 13 juillet 1637 a esté ordonné qu il sera achepté des albardes et aultres armes pour porter à Saint-Louis pour se deffendre des voleurs. »

CHAPITRE V

L'HOPITAL SAINT-LOUIS DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Nous avons exposé dans les chapitres qui précèdent les causes de la fondation de Saint-Louis. Nous avons dit les règles de sage prévoyance qui avaient déterminé le choix de son emplacement et dirigé la distribution de ses bâtiments. Nous venons de parler des conditions de son fonctionnement. Il nous reste maintenant à faire l'histoire résumée de la période qui s'étend depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, et durant laquelle l'hôpital Saint-Louis fut appelé à donner la mesure des services qu'en attendaient ses fondateurs. Cette partie de notre travail, comprenant une série de faits toujours de même nature, paraîtra forcément aride et un peu fastidieuse.

1616 à 1636. — L'hôpital Saint-Louis était terminé en 1612. Mais ce ne fut qu'en 1616 qu'on eut recours à ses salles. L'Hôtel-Dieu étant surchargé de malades, on fit publier, aux prônes de toutes les paroisses de Paris, qu'à dater du 8e de mai les malades de tous les quartiers de la ville devraient être dirigés directement sur l'hôpital Saint-Louis, où ils recevraient les mêmes soins qu'à l'Hôtel-Dieu. Il s'agissait alors de malades ordinaires. Mais, en octobre 1618, la peste se déclara à l'Hôtel-Dieu et pour la première fois Saint-Louis eut à remplir l'office pour lequel

il avait été construit. Les malades contaminés y furent envoyés, en même temps que quatre religieuses, un chapelain et deux chirurgiens. Jusqu'en 1636 l'hôpital eut des contagieux presque en permanence.

1636. — Cette année-là, la peste sévit avec intensité et ramène à Saint-Louis cinq cents malades ; elle fait des victimes jusque parmi les religieuses, dont dix-sept sont atteintes à la fois. Peu à peu la maladie cessa et la même année l'hôpital ferma ses portes.

1651-52. — Depuis 1636, date de la fermeture de Saint-Louis, nous n'avons aucun document qui fasse mention de contagion dans cet hôpital. Mais en 1551 il survint à l'Hôtel-Dieu un si grand nombre de malades « qu'il en entrait jusques à 200 par jour, estans de présent plus de deux mil deux cens, qui est cause quilz sont couchez jusques à cinq et six dans ung même lit, qui cauze la mort à plusieurs, pour à quoy pourveoir, la dicte Compagnie a arresté d'ouvrir l'hôpital Saint-Louis, pour y mettre tous les blessez ». Cette multitude de malades n'est pas due, cette fois, à la contagion. Nous sommes en pleine guerre de la Fronde, c'est-à-dire en pleine guerre civile, encore plus triste que la peste. Dans ce même temps, l'hôpital Saint-Louis donna asile aux « bestiaulx » que les fermiers de l'Hôtel-Dieu avaient soustraits aux rapines des gens de guerre (1).

A partir de cette date jusqu'à 1670, nous n'entendons pas parler de l'hôpital Saint-Louis. Il resta fermé. Mais, dans cet intervalle, il survint à l'Hôtel-Dieu une épidémie de fièvre puerpérale, maladie alors inconnue. Bien que le fait n'intéresse pas Saint-Louis, il nous a paru curieux de

(1) « Cedict 26e juillet, Masson, fermier de Triveau, est venu au Bureau advertir la Compagnye que les gens de guerre n'ont rien laissé dans ladicte ferme, soit grains ny bestiaulx, qu'ilz ont tout emporté et gasté. »

noter à quelles conjectures naïves on fut réduit pour l'expliquer.

« M. Pereau a dit que depuis quelques temps plusieurs femmes accouchées dans lhostel-Dieu, estans mortes peu après leur accouchement, il a déziré en savoir la cause ; que pour cela, on a faict ouverture des corps de plusieurs desdictes femmes mortes, mesme en prézence des six médecins de lhostel-Dieu et du sieur Boucher Chirurgiens experts aux accouchemens, appelés pour ce sujet, qui ont trouvé auxdictes femmes la matrice tellement gangrénée et infecte qu'on a peu découvrir au vray si cela provient de la faute et ignorance de la sage-femme ou *de quelque mauvaise constellation*, ce dernier pouvant bien estre, veu qu'il s'est fait grand nombre de mauvaises coûches dans la ville. »

1670. — C'est en cette année que l'hôpital Saint-Louis reçoit pour la première fois, croyons-nous, des malades atteints de scorbut. Cette nouvelle maladie paraît avoir remplacé la peste dont nous n'entendrons plus parler (1).

Si on en croit les délibérations du Bureau, on n'aurait

(1) C'est peut-être dommage, car on eût pu essayer un remède proposé au Bureau, en 1667, contre cette maladie.« M. Pereau a dit qu'un homme âgé de 87 ans lui a donné advis qu'il a depuis quelques années acquis un secret infaillible pour la guérison de la peste, qu'il ofre de découvrir au Bureau, comme aiant très notable intérest, en lui donnant logement, nourriture et entretien le reste de ses jours dans l'hostel-Dieu, ou lui donnant 800 livres de rente viagère : que le Roy, ayant sceu qu'il avait ce secret, a donné charge à M. Talon, qui allait en Angleterre, lorsque la peste y était fort allumée, d'emporter 24 pilules de la composition de ce particulier, qu'il les fit prendre à 24 personnes très malades qui guérirent toutes. Sur quoy, la Compagnie a prié M. Levieulx de s'informer dudict Sieur Talon de la vérité de ce faict qui est important, pour après y délibérer. »

Un an après, on proposait encore un remède infaillible : « On a dit au Bureau qu'une Dame fait une composition fort excellente pour la guérizon de plusieurs maulx de teste, mais dans cette composition, y devant entrer de la poudre faicte du teste d'une personne nouvellement trépassée, et ne pouvant en rencontrer aisément, elle prie le Bureau de lui en faire donner de quelque pauvre mort à l'hostel-Dieu. Ce que la Compagnie ayant mis en délibération n'a voulu accorder.

pas gagné au change, car « de quarante, à peine il en réchapait ung ». Saint-Louis en reçut 250 de l'Hôtel-Dieu, sans compter ceux de l'Hôpital-Général et de la ville, et le nombre des scorbutiques monta bientôt à 512. Ce grand nombre de malades amena une certaine confusion dans le service ; des plaintes furent adressées au Bureau sur ce « qu'on met indifféremment ceux qui sont peu malades avec ceux qui le sont beaucoup et qu'on a veu souvent un mallade expirer aux pieds d'un autre couché dans le même lict (1) ».

Malgré son intensité l'épidémie ne dura pas longtemps. Elle avait commencé en janvier ; le 4 juillet suivant, le Bureau rappelait chirurgiens et religieuses et l'hôpital fermait ses portes.

1676. — Le 11 août 1676, le Bureau décida d'envoyer à Saint-Louis, qui était libre, les convalescents de l'Hôtel-Dieu (2). Ce premier essai, qui fut plusieurs fois renouvelé dans la suite, ne fut pas heureux. La plupart de ceux qu'on y évacua retombèrent malades ; plusieurs moururent. Pour comble de malchance, le scorbut fit sa réapparition l'année suivante ; on dut amener aussi à Saint-

(1) C'était en effet contraire à un règlement adopté le 29 juillet 1612. « Cedict jour, sur ce que frère Robert a donné à entendre à la Compagnie qu'il estoit nécessaire de donner ordre dorénavant qu'eslictz des mallades dedans lesquels se trouveront qu'aucuns d'y ceulx fussent tirans à la fin et prets à mourir, les aultres mallades en fussent tirés et mis ailleurs pour éviter à la préhension qu'ilz en pourroient avoir, que au mauvais goûst et puanteur qu'ilz peuvent jecter en mourant : sur quoy la Compagnie a ordonné que lorsque l'on verra ung mallade à l'extrême-ontion et prêt à mourir, les autres pauvres gisantz avec luy, seront ostez et mis à part jusques à ce qu'il ait rendu l'âme à Dieu et pour ce faire seront laissez deux lictz vides à chaque office pour s'en servir. »

(2) Les convalescents ont été de tout temps une charge très lourde pour l'Hôtel-Dieu. Ils encombraient les salles, rançonnaient les malades pour les petits services qu'ils leur rendaient, et, sous prétexte de remplir le rôle d'infirmiers, ils passaient des années entières à l'hôpital, souvent avec la connivence des sœurs, et prenaient ainsi la place des véritables malades. En 1586, il y avait à l'hôtel-Dieu plus de 300 convalescents valides qu'on fut obligé de faire mettre dehors par des archers.

Louis les malades qui en étaient atteints. L'hôpital fut forcément divisé en deux parties, séparées par des cloisons en charpente. Les deux salles tournées vers le cimetière et le pavillon royal furent réservées aux scorbutiques.

1679. — Vers la fin de 1679, l'épidémie reprit une nouvelle intensité et le nombre des malades fut si grand à l'Hôtel-Dieu qu'on mit par lit 5 à 6 grandes personnes et 9 à 10 enfants. Quarante-cinq religieuses tombèrent malades à la fois, dont plusieurs périrent. On fut obligé d'accepter les offres de service d'un médecin supplémentaire pour Saint-Louis, moyennant 600 livres de gages « nourry et logé, mais sans valet ni cheval ». Le mal ne fit que s'accroître, de sorte qu'en février 1681 il y avait à l'hôpital Saint-Louis 900 malades, dont 600 de scorbut. Les années suivantes n'amenèrent qu'une amélioration relative. En 1685 et 1686 il y avait encore un nombre considérable de scorbutiques. Enfin le mal cessa (1690).

C'est pendant cette période d'activité qu'il se produisit à Saint-Louis deux « accidans fascheux au sujet de deux filles convalescentes, l'une qu'un garson convalescent a voulu violer, mais n'a su exécuter son mauvais dessein à cauze du bruit que la fille avait faict; l'autre qu'un chirurgien externe dudict hospital avoit effectivement violée, nonobstant sa rézistance et ses cris, qui ne furent pas ouis à cause de la distance du lieu où ils étoient; que le chirurgien s'est absenté, que la fille est venue de lhospital général. Sur quoy l'affaire mize en délibération et trouvée de conséquence, la Compagnie a arresté d'informer sourdement dudict crime, par devant un commissaire, de faire recherche dudict chirurgien, sans néanmoins faire esclater le sujet, et cependant que la fille ne sera pas renvoyée au dict hôpital général, ni mêsme remize avec les autres pau-

vres, mais en quelque lieu séparé, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné (1). »

1693-94. — Cette année fut particulièrement malheureuse pour les hôpitaux à cause de la disette qui affligea le pays. Les privations ne tardèrent pas à engendrer des maladies. Pendant le mois de février, le nombre des malades admis à l'Hôtel-Dieu varia de 3.266 à 3.985. Il y en eut jusqu'à huit dans un même lit. De plus, les mendiants, ne trouvant plus à subsister dans les campagnes, étaient rentrés dans Paris apportant leur appoint à la misère déjà grande. Pour nourrir cette multitude, le Roi pensa un instant à installer, dans les locaux de Saint-Louis, des fours à cuire. Mais le Parlement protesta, et ces fours furent établis aux Tuileries. Par ordonnance du Roi, on renferma alors les

(1) Les élèves en chirurgie et en apothicairerie de ce temps-là, il faut le dire à la décharge des étudiants d'aujourd'hui, ne le cédaient en rien et à personne, sous le rapport du relâchement et de l'espièglerie. Le Bureau eut souvent l'occasion d'employer la sévérité vis-à-vis d'eux :

C'est Marin Segret, chirurgien externe à qui on a déjà « osté le tablier plusieurs fois » que l'Administration congédie pour « estre resté plus d'un mois sans faire son service à l'hostel-Dieu, afin de faire un exemple aux aultres et les retenir dans le devoir ».

C'est Charrault et autres Compagnons chirurgiens qui sont menacés « d'estre chassez parce qu'ils se sont plaincts avec arrogance de la nourriture ».

Malgré la défense de recevoir aucunes femmes dans les chambres, Salé, « garson apothicaire », s'est enfermé avec trois filles de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi. Il est « chassé de l'hostel-Dieu pour n'y plus rentrer en quelque qualité que ce soit ». Quant à Hurel, chirurgien interne de l'hôtel-Dieu, qui a déjà eu « le tablier bas à Saint-Louis » et l'a mérité un grand nombre de fois, son cas est plus grave. « Il n'a cessé d'arracher toutes les dents aux cadavres dans la salle des morts pour les vendre aux dentistes, de porter des testes et même des cadavres entiers dans la chambre du garde où il les décharnoit et les faisoit bouillir pour en avoir les os qu'il vendoit. »

Comment voudrait-on que ce mauvais exemple, venant de haut, n'eût pas eu une fâcheuse influence sur la conduite du personnel inférieur. « Les habitants de la rue de la Bucherie se plaignent que les domestiques de l'hostel-Dieu jettent jour et nuit des ordures par les fenestres et quelquefois le vaze dont les éclaboussures gâtent leurs marchandizes et blessent les passans... ils urinent par les fenestres sur lesquelles ils se découvrent et mettent des lumières pour estre veus, au grand scandale des voisins; jettent par les fenestres de l'eau avec des seringues... La Compagnie a arresté qu'ils seront chassez. »

pauvres à Saint-Louis, en attendant leur rapatriement. La même année, à cause de la surcharge qui pesait sur l'Hotel-Dieu, on fit annoncer aux prônes, dans les églises de Paris, que l'hôpital Saint-Louis recevrait momentanément les femmes et filles malades, non enceintes et les enfants au-dessous de 5 ans. Le 18 décembre 1694, l'hôpital fut fermé de nouveau.

1709. — Mais une nouvelle épidémie de scorbut rendit nécessaire sa réouverture en avril 1709. Les statistiques de cette année relèvent 4.500 malades à l'Hôtel-Dieu et 765 scorbutiques à l'hôpital Saint-Louis. Le fléau cessa au commencement de 1710.

1719. — Au mois d'octobre 1719, le bruit se répandit tout à coup que S. A. R. le Régent de France avait envoyé visiter les locaux de l'hôpital Saint-Louis, dans l'intention d'y installer la Monnaie. Information prise, on sut en effet que telle était la décision du Duc d'Orléans, mais que cette installation ne serait que pour un temps et qu'au surplus l'Etat s'engageait à payer à l'Administration une contribution annuelle de 30.000 livres, conditions qui, semblait-il, devaient être avantageuses au bien des pauvres. Il y eut grand émoi au Bureau qui fit rédiger un mémoire rappelant les intentions des fondateurs de l'hôpital Saint-Louis, qui avaient voulu qu'il fût spécialement destiné à soigner les malades contagieux. Ils invoquaient l'exemple de Louis XIV, qui avait préféré prêter le palais des Tuileries pour y installer des fours, que de distraire l'hôpital Saint-Louis de sa destination. Ce fut le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris et président du Conseil d'Administration, qui remit au Régent les protestations du Bureau (1). Ces raisons furent comprises, et on n'insista pas en haut lieu.

(1) L'Hôtel-Dieu devait son importance, non pas seulement à l'étendue

1729. — Il y avait vingt ans que l'hôpital Saint-Louis était fermé, quand l'épidémie le força de nouveau à ouvrir ses portes. Le nombre des scorbutiques n'avait peut-être jamais été aussi grand, et comme on avait, pendant cette période de tranquillité, accumulé des blés dans les salles de Saint-Louis, on fut forcé à l'Hôtel-Dieu, en attendant que la place fût libre, de les caser jusque dans les greniers. Enfin on les évacua à Saint-Louis au nombre de 800, le 15 mai 1729. L'épidémie cessa, et on ferma l'hôpital le 23 septembre.

1731. — Par l'ordre du lieutenant général de la police, et malgré les protestations du Bureau, on entassa, cette année-là, à Saint-Louis, des réserves de blé qui s'élevèrent à la quantité de 600 muids.

1737. — On décide d'utiliser un terrain libre situé sur le côté sud de la Chapelle pour en faire un jardin botanique. On accorde alors à l'apothicaire gagnant maîtrise qui doit diriger la culture des plantes médicinales le prix de l'achat des premières graines seulement, parce qu'il devra avoir soin d'en recueillir, chaque année, une quantité suffisante pour semer l'année suivante.

1740. — Malgré les efforts des Administrateurs, on fait encore à l'hôpital Saint-Louis un fort dépôt de blés. Momentanément son cimetière reçoit les morts de l'Hôtel-Dieu, vu que celui de Clamart (cimetière habituel de l'Hôtel-Dieu) est sous l'eau, par suite des inondations (décembre 1740).

1749. — Une lettre du marquis d'Argenson transmet à la Compagnie l'ordre du Roi de disposer de l'hôpital Saint-Louis pour y enfermer pendant l'hiver les mendiants va-

de son domaine et au chiffre de ses revenus, il la devait encore à la haute situation qu'occupaient les chefs de son Administration, présidents des Cours Souveraines : du Parlement, des Comptes, des Aides et enfin l'Archevêque de Paris, Président-né de son Bureau (Briele).

lides, arrêtés dans l'intérêt de la sûreté publique. Le Bureau se soumet, tout en protestant, à la volonté royale. Mais il fait établir un état des dépenses occasionnées par cet aménagement et qui s'élèvent à 3.651 livres, qu'il réclame à l'Etat.

1754. — Par délibération du 9 mai, le Bureau décide l'ouverture de l'hôpital Saint-Louis pour recevoir les scorbutiques qui sont à l'Hôtel-Dieu au nombre de 1.239, logés jusque dans les greniers. Cette ouverture eut lieu le 13 mai. Cette épidémie, pendant laquelle plus de 4.000 malades atteints furent soignés à Saint-Louis, fut l'occasion d'un grave conflit qui éclata entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général (1). Le motif fut l'envoi par cette administration et l'entrée par surprise à l'Hôtel-Dieu d'un certain nombre de malades de force (prisonniers malades) qui provoquèrent dans les salles une sédition à main armée, au cours de laquelle un portier fut tué. Le Bureau, à la suite de ce scandale, décida qu'on ne recevrait plus à l'avenir que les malades libres de l'Hôpital Général, l'Hôtel-Dieu n'étant pas une prison et ne pouvant répondre des malades détenus. L'Hôpital Général maintenant la prétention contraire, l'affaire vint devant le Parlement. Mais elle ne fut terminée qu'en 1767, par un arrêt de la Grand'Chambre, rendu le 28 août, qui donna pleinement raison à l'Hôtel-Dieu. Saint-

(1) Par un Edit du 27 avril 1656, Louis XIV avait institué l'Hôpital Général destiné au « Renfermement des Pauvres pour y être employés aux ouvrages de manufacture et autres travaux selon leur pouvoir ». Cet établissement comprenait plusieurs Maisons dont l'hôpital de la Pitié était le chef-lieu : la Salpêtrière, l'hospice de Bicêtre, les Enfants-Trouvés de la Crèche et de Saint-Antoine ; l'hôtel Scipion, l'hospice du Saint-Esprit et celui de Vaugirard.

Ces sages mesures dirigées contre les pauvres valides, en améliorant leur état sanitaire, contribuèrent pour une large part, sinon à l'extinction, du moins à l'atténuation de certains maux, comme la peste et autres maladies contagieuses. Car, qui dit mendiant dit malpropreté, c'est-à-dire condition la mieux appropriée au développement des épidémies. Une statistique nous fait connaître qu'il y avait, au XVIIIe siècle, à Paris, 40.000 pauvres mendiants.

Louis ferma ses portes le 24 septembre de la même année. Ce fut pour 20 ans.

1773. — Cette année marque une date importante dans l'histoire de l'hôpital Saint-Louis. Un violent incendie avait détruit, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1772, la majeure partie des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. Il fallut transporter à la hâte un grand nombre de malades à l'hôpital Saint-Louis, qui, à partir de cette époque, devint une véritable



Fig. 15. — Incendie de l'Hôtel-Dieu en 1772.
(Cliché de M. le Pr Gilbert.)

annexe de l'Hôtel-Dieu et non plus seulement un hôpital d'attente et d'isolement. Ouvert à la suite d'un accident malheureux, il ne devait plus se fermer.

L'incendie de l'Hôtel-Dieu, qui avait jeté l'émoi dans tout Paris, eut du moins comme résultat heureux celui de faire mettre à l'étude des réformes qu'on attendait depuis longtemps.

Depuis plusieurs années, les médecins, les philanthropes, les Administrateurs, tous ceux qui étudiaient les questions d'hygiène, science alors dans son enfance, se préoccupaient des détestables conditions hygiéniques où se trouvait l'Hôtel-Dieu. Le sentiment populaire, que nous ne prétendons pas d'ailleurs être infaillible, se faisait jour à l'encontre de l'Hôtel-Dieu, avec une énergie dont le souvenir se trouve conservé dans plus d'une délibération de l'époque ; en un mot, il s'était formé un courant d'opinion qui conduisit les pouvoirs publics à étudier sérieusement la grande question de la réforme des hôpitaux (1).

Le sinistre dans lequel avait failli périr l'Hôtel-Dieu tout entier parut offrir l'occasion de solutionner ce problème posé depuis longtemps.

Dès le 7 mai 1773, le Procureur général notifia à l'Administration de l'Hôtel-Dieu des Lettres patentes du Roi, qui ordonnaient la suppression de l'hôpital et la répartition de ses services entre les hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Anne, auxquels on donnerait l'extension nécessaire. Les mêmes lettres annonçaient le don annuel fait par le Roi, sur son trésor royal, de 50.000 livres, pendant six ans.

Cette mesure radicale n'était pas faite, on le pense bien, pour plaire aux Administrateurs. Ceux-ci, tout en se déclarant prêts à obéir aux ordres du Roi, firent observer, dans un long mémoire rédigé à cet effet, que ce projet serait ruineux pour le patrimoine des pauvres et que, d'autre part, c'était aller à l'encontre des intentions des fondateurs de Saint-Louis et de Sainte-Anne, que de changer ainsi la destination de ces deux hôpitaux qui avaient été bâtis exclusivement pour soigner les contagieux.

L'affaire traîna en longueur; on ne savait encore quelle

(1) Brièle.

décision serait prise en haut lieu, quand, en février 1776, le Ministre d'Etat Maurepas fit proposer aux Administrateurs de transférer l'Hôtel-Dieu dans les bâtiments de l'hôtel royal des Invalides.

Par un nouveau mémoire, les Administrateurs établirent que ce nouveau projet ne serait pas moins onéreux que le premier pour les finances de l'Hôtel-Dieu. Le projet fut abandonné, sans avoir été, d'ailleurs, sérieusement discuté.

En 1778, une épidémie de scorbut fit diversion, et, en amenant 1.100 malades à Saint-Louis, fournit un bon argument en faveur de son maintien comme hôpital d'isolement.

C'était en avril que le mal apparut ; or, le 16 juillet suivant, il fut décidé par l'Assemblée générale de la Commission des hôpitaux, tenue chez le Garde des Sceaux Miromesnil, que « l'Hôtel-Dieu ne seroit ny déplacé, ny divisé, mais qu'il seroit agrandy et qu'en attendant l'hopital Saint-Louis resteroit ouvert par provisions ». On se mit à relever es bâtiments de leurs ruines, et un an après, en juillet 1779, l'Hôtel-Dieu se trouva en mesure de recevoir la plus grande partie des malades de Saint-Louis.

Cependant cette question des hôpitaux n'était pas terminée, comme on aurait pu le croire. En 1780, le Directeur des Finances Necker revient à l'ancien projet de faire de St-Louis un hôpital de malades ordinaires. Car la grande consigne qui semble diriger les efforts du Gouvernement, c'est : chaque malade couché seul, plusieurs hôpitaux remplaçant l'immense agglomération de l'Hôtel-Dieu (1),

(1) L'amélioration du sort des malades, dans l'ordre matériel, devait suivre tout naturellement le relèvement de sa dignité morale. Déjà l'hospitalisé n'est plus un paria, digne tout au plus de pitié, il est devenu presque un personnage, à qui l'on doit tous les égards : Un chirurgien de Saint-Louis, le sieur Magendy, « passant dans la salle Saint-Jean pour

qui ne devra plus être qu'un dépôt pour les cas urgents et graves.

On visite alors Saint-Louis, on toise les salles, on suppute le nombre des malades qu'elles peuvent contenir. Les Administrateurs protestent, et à force d'efforts obtiennent finalement les lettres patentes de 1781, qui ordonnent le maintien de l'Hôtel-Dieu à condition d'agrandissement et d'amélioration.

La lutte ouverte cesse. Mais elle continue sourde et opiniâtre jusqu'en 1787, époque à laquelle la question est soumise à l'Académie des Sciences. Celle-ci présente un nouveau projet qui consiste à transférer l'Hôtel-Dieu à l'Ile des Cygnes. Puis enfin, ce projet ne paraissant pas avoir beaucoup de succès, elle nomme une commission d'enquête chargée d'étudier la question. Tenon fit partie de cette commission et nous connaissons le remarquable rapport qu'il présenta à l'Académie. Tous ceux qui l'ont lu savent combien lamentable était encore à cette époque la situation de certains établissements hospitaliers de Paris.

Les conclusions du rapport, c'était le remplacement de l'Hôtel-Dieu par quatre ou cinq hôpitaux : Saint-Louis,

sortir dans la ville, avoit trouvé le passage embarrassé par plusieurs malades rassemblés qui s'amusoient à regarder un convalescent qui faisoit l'exercice militaire. Ayant voulu déranger de sa canne un de ces malades pour avoir passage, celui-ci prétendit qu'il lui faisoit mal à la jambe, sur quoi, ayant voulu le renvoyer à son lit, au lieu de se tenir au milieu du chemin et d'embarrasser le passage, le malade lui avoit répondu par des invectives et des juremens. Alors, emporté par la vivacité, le chirurgien lui avoit donné un coup de canne. Il reconnoit qu'il a eu tort et prie Monsieur le Commissaire de l'excuser auprès du Bureau, s'il en est porté des plaintes ». Une enquête fut ouverte, qui « rendit compte des mêmes faits, avec cette différence qu'au lieu d'un coup de canne le sieur Magendy en avoit appliqué six appuyés à ce malade ». La Compagnie, appelée à délibérer sur le fait, arrête « que le sieur Magendy fera, en présence de la mère de la salle, de l'Inspecteur dudit hôpital Saint-Louis et des malades, *excuse de l'avoir frappé et qu'il sera privé du tablier pendant un mois,* dont l'Inspecteur certifiera monsieur le Commissaire, et faute par le sieur Magendy de se conformer aux ordres du Bureau à cet égard, *qu'il sera congédié.*

Sainte-Anne, qu'on devait démolir et reconstruire (1), un hôpital aux Célestins, un autre, au-dessus de l'Ecole Militaire, et enfin un cinquième au pied de la Butte Montmartre. Ces trois derniers furent remplacés, dans un projet plus étudié, par deux établissements, l'un au couvent des Religieuses de la Roquette et l'autre à l'abbaye de Sainte-Périne de Chaillot.

Les Administrateurs s'efforcèrent de faire échec à ce projet. La lutte reprit opiniâtre. On rédigea mémoire sur mémoire dont la conclusion était toujours la même : on améliorera, on perfectionnera, mais on ne détruira pas. L'Hôtel-Dieu ne fut pas démoli. Mais on était à la veille de graves événements. Ce vieil état de choses devait être emporté bientôt avec le reste de nos institutions par la tourmente révolutionnaire.



Nous sommes au commencement de 1789. Déjà le Bureau ne se sent plus libre dans ses mouvements, des embarras lui sont suscités à propos des blés qu'il a fait acheter en province pour la provision de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis, en vue de la disette qui menace. Les vendeurs ne veulent livrer que contre une permission de l'Intendant de Paris qui les garantisse contre toute saisie en cours de route. Celui-ci ne permet au Bureau que d'en recevoir de petites quantités à la fois, afin d'éviter de faire « sensa-

N'est-ce pas la même Compagnie, qui rappelait, quelque temps après, aux religieuses, « qu'elles sont *les servantes* des pauvres, et... que l'Hôtel-Dieu n'a été fondé et institué que pour les pauvres malades, qui en sont *les vrais seigneurs et maîtres...* » (Mémoire en réponse à celui présenté par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris à M. le Contrôleur général. Décembre 1787.)

(1) Le 15 mai 1788, le Baron de Breteuil écrit au Bureau : l'intention de Sa Majesté est qu'il soit très incessamment procédé à la démolition des anciens bâtiments de Saint-Louis et de Sainte-Anne.

C'est la Révolution qui les sauvera.

tion » dans les pays d'où on les enlève, car, à cette époque, le peuple est monté contre les accapareurs.

Le 19 août, les événements ont déjà marché à grands pas. Le Bureau, considérant que les cahiers remis aux Députés de Paris à l'assemblée nationale portent le vœu formel des citoyens de donner à l'Administration une nouvelle organisation, décide d'écrire à M. le Maire à l'effet de remettre entre les mains du Corps Municipal l'administration qui leur a été jusqu'à présent confiée, et que, cependant, le Bureau continuera à remplir les fonctions dont il était chargé, comme par le passé. Le 26 août, les Administrateurs, se rendant au Conseil, trouvent la porte de la maison où ils tiennent leurs séances garnie de deux canons et gardée par des soldats en faction. Le Comité militaire avait choisi la maison du Bureau pour en faire la caserne du district Notre-Dame.

Dès ce moment, les relations de l'Administration avec les membres de l'Assemblée Municipale deviennent de plus en plus tendues. Par lettre du 19 janvier 1791, adressée au maire, les Administrateurs demandent à être relevés de leurs fonctions et, par une délibération du 23 février suivant, ils fixent l'époque de leur retraite au 15 avril. Ce fut la dernière séance de l'ancien Bureau de l'Hôtel-Dieu.

A partir de cette date, l'Hôtel-Dieu et ses dépendances, les hôpitaux de Saint-Louis, Sainte-Anne et les Incurables (1), furent réunis, de même que le Grand Bureau des Pauvres et l'Hôpital Général, en un seul groupement qui porta plus tard le nom d'Administration Générale des hôpitaux et hospices de Paris (2). L'hôpital Saint-Louis,

(1) L'hospice des Incurables, qui dépendait de l'Hôtel-Dieu, avait été fondé en 1636 par l'Abbé Joulet de Chatillon et le Cardinal de Larochefoucauld. C'est aujourd'huy l'hôpital Laennec.

(2) Cette organisation fut déterminée par un arrêté des Consuls en date du 21 nivôse an IX. Elle fonctionna près d'un demi-siècle, jusqu'à la pro-

devenu autonome, continua à fonctionner. Mais comme il était encore éloigné du centre de la ville et que les médecins n'y faisaient pas de visites quotidiennes, on y logea les malades chroniques, les cancéreux et les scrofuleux et peu après les dartreux et les teigneux. C'est ainsi que se constitua une sorte de population spéciale qui donna peu à peu à cette maison son caractère particulier.

Comme par le passé, Saint-Louis fut desservi par les Religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu. Celles-ci, quand vint la Terreur, furent autorisées à continuer leurs soins aux malades, à condition de changer de costume (1). Dès lors, Saint-Louis porta le nom d'Hopital du Nord, tandis que l'Hôtel-Dieu prenait le titre, un peu prétentieux, de Grand hospice d'humanité.

mulgation de la loi du 10 août 1849, qui établit l'Administration actuelle de l'Assistance publique.

(1) Le chapitre des dépenses extraordinaires de l'année 1792 porte « à la Mère prieure pour le changement de costume des religieuses de l'Hôtel-Dieu et des filles d'en haut : 15.040 livres.

CHAPITRE VI

L'HOPITAL SAINT-LOUIS APRÈS LA RÉVOLUTION. LES PREMIERS MAITRES DE LA DERMATOLOGIE

Nous venons de voir les modifications apportées par la Révolution dans l'administration des hôpitaux. Saint-Louis devait retirer le plus grand profit de ce bouleversement administratif. Devenu hôpital autonome, ayant ses médecins et ses malades, il devient, à partir de cette époque, le refuge de toutes les affections cutanées, cataloguées alors sous la dénomination générale d'*ulcères*. Un arrêté du Conseil d'Administration des Hospices, en date du 27 novembre 1801, consacre officiellement cette spécialisation de Saint-Louis, et en fait l'hôpital « des maladies chroniques, soit contagieuses comme la gale, la teigne, soit rebelles et cachectiques, comme les dartres, le scorbut, les ulcères, les écrouelles..... ». Dès lors, il prend une extension de plus en plus grande ; la ville, il est vrai, s'est singulièrement agrandie et Saint-Louis n'est plus à la campagne. Des consultations externes (1) sont instituées où les

(1) L'usage des consultations externes paraît remonter aux origines même des Hôpitaux et semble n'avoir varié que dans les moyens d'exécution. En 1561, dans un petit bâtiment dépendant de l'Eglise Saint-Côme, les chirurgiens venaient visiter les lundis de chaque semaine les pauvres blessés, auxquels ils donnaient des consultations gratuites ; ils avaient succédé aux chanoines qui exerçaient cet office à l'entrée de la Cathédrale. En 1859 il y eut 60.084 consultants à Saint-Louis, en 1860, plus de 65.000, et en 1861, environ 70.000.

scrofuleux, les teigneux et les galeux viennent en foule chercher les soins et les médicaments (1) que réclame leur état. Saint-Louis devient bientôt une tribune où les questions alors si obscures de la Pathologie cutanée sont discutées par des hommes de valeur. C'est de ces discussions que naquit l'enseignement fécond, commencé en 1803 par Alibert, qui devait faire de la vieille maison de Henri IV, de l'hôpital des pesteux, le centre incontesté des études dermatologiques en France.

Parmi la longue lignée des médecins de Saint-Louis, Alibert et Bazin sont les deux grands noms de la Dermatologie française, et aucun pays n'a d'hommes à mettre en parallèle avec eux (2).

Alibert fut le premier médecin de l'hôpital Saint-Louis. Nommé en 1802, par la faveur gouvernementale, il eut le grand mérite de mettre de l'ordre dans le chaos des « ulcères », au traitement desquels Saint-Louis était désormais consacré. Grâce à lui, on sut distinguer les affections syphilitiques, scrofuleuses, dartreuses et appliquer à chacune d'elles un traitement approprié. Voulant faire plus, il tenta, à l'exemple de l'immortel de Jussieu, de classer les affections cutanées et présenta sa classification sous la forme d'un arbre. Cet « arbre des Dermatoses », souvent raillé, était pourtant la première ébauche d'une étude scientifique et raisonnée des maladies de la peau.

Il eut encore un autre mérite, celui de ne pas s'arrêter à la lésion cutanée, mais de voir plus loin ; il sut se pénétrer de l'importance des causes internes en dermatologie

(1) D'après les termes de l'arrêté du 14 décembre 1825, Saint-Louis conserve seul le droit de délivrer des médicaments aux malades de l'extérieur. Il possède encore aujourd'hui cette prérogative.

(2) Ne pouvant puiser à meilleure source, nous donnons dans ce chapitre un résumé de la leçon d'ouverture de Monsieur le Professeur Gaucher (12 novembre 1902).

et comprendre que la plupart des dermatoses ne sont que des déterminations cutanées d'altérations organiques ou humorales.

Alibert fut aussi le premier professeur de clinique. Il faisait ses leçons en plein air, à la façon des philosophes de la Grèce antique, comme disait Gibert. Monté sur une estrade, ayant d'un côté l'arbre des dermatoses et de l'autre le malade qui servait de démonstration, il tenait ses auditeurs sous le charme de son esprit. Alibert mourut en 1836, ne laissant pas d'élèves.

Biett, après avoir été le protégé d'Alibert, qui l'avait fait nommer, en 1814, médecin adjoint de Saint-Louis, devint son contradicteur, son adversaire, presque son ennemi. Il importa d'Angleterre la classification purement morphologique de Plenck modifiée par Willan, qui rangeait les maladies de la peau d'après la forme de la lésion cutanée, sans tenir aucun compte de la nature, des causes ou des symptômes de la maladie. Ce soin, qu'il apporta à l'étude des lésions cutanées, contribua à préciser le diagnostic d'un certain nombre d'affections.

Lugol fut le collègue d'Alibert et de Biett, dès 1819. Dans son service de Saint-Louis, il s'occupa du traitement de la scrofule, et soigna cette maladie par l'hygiène, les toniques, les iodiques, le grand air et la bonne nourriture, contrairement aux errements de l'époque inspirés par la doctrine absolutiste de Broussais, qui partout voyait l'inflammation et traitait toutes les maladies par les émissions sanguines et la diète. Lugol fut donc un précurseur dans la thérapeutique de la tuberculose.

Cazenave, qui en 1836 succéda à Alibert, fut l'élève ser-

vile de Biett. S'il fit l'erreur de nier la nature parasitaire du favus, de l'herpès tonsurant et du pityriasis versicolor, s'il refusa de reconnaître l'influence des causes générales dans le développement des maladies de la peau, il eut du moins le mérite de mettre en valeur l'importance des réactions cutanées individuelles. « Sous l'influence de la même cause, disait-il, un individu aura un prurigo ou un lichen s'il a un tempérament nerveux... ; un autre, un eczéma, s'il a un tempérament sanguin... »

C'est encore Cazenave qui établit l'individualité du pemphigus foliacé et qui étudia, mieux que tout autre, le lupus érythémateux.

En même temps que Cazenave, Gibert et Devergie se partageaient l'enseignement à l'hôpital Saint-Louis. Gibert, élève de Biett, s'efforça d'être éclectique et indépendant. Esprit ouvert à toutes les nouveautés, il sut comprendre toute l'importance des recherches, faites alors, sur la nature parasitaire des teignes, et rendit hommage aux études microscopiques de Gruby, de Robin et de Bazin, en considérant « la révélation des champignons parasites comme la découverte la plus importante de son époque ». En Dermatologie, il fit une description complète du pityriasis rosé, maladie à laquelle son nom est resté attaché. En syphiligraphie, il démontra expérimentalement la contagion des accidents secondaires niés par Ricord (1). Gibert fut encore un bon thérapeute et nous utilisons encore aujourd'hui la formule du sirop de biiodure de mercure ioduré, qui porte son nom.

Devergie qui, entra à Saint-Louis en 1814, un an après Gibert, eut le grand mérite de décrire les formes compo-

(1) Gibert pratiqua, sur un vieillard aveugle, une inoculation syphilitique avec du séro-pus de plaque muqueuse. Ces expériences furent publiées dans un rapport de l'Académie de médecine, en 1859.

sées des affections cutanées, les formes de transition entre les diverses dermatoses, entre l'eczéma et le pityriasis, entre l'eczéma et le lichen, entre l'eczéma et l'impétigo.

Un homme parut ensuite, qui devait renouveler la Dermatologie. Bazin entra à l'hôpital Saint-Louis en 1850 et y resta jusqu'en 1873. Après Alibert, il est le premier qui eût des idées personnelles.

L'œuvre de Bazin est double : en premier lieu, il a brisé le moule willanique, comprenant bien qu'une maladie est insuffisamment caractérisée par son aspect extérieur et qu'il faut, pour la définir, remonter de la lésion à la cause; en second lieu, il a secoué délibérément le joug de l'organicisme et de l'Ecole anatomique et montré à nouveau, suivant la tradition de l'ancienne Médecine, que la plupart des « maladies de la peau » n'étaient que des manifestations cutanées d'un état morbide général préexistant.

D'après ces principes, Bazin divisait les affections cutanées en deux grandes classes; les affections de causes externes : mécanique, physique, chimique, parasitaire ou toxique (*c'est-à-dire intoxication d'origine extérieure, consécutive à l'ingestion d'aliments ou de médicaments*); les dermatoses de causes internes, symptomatiques de quatre grandes maladies constitutionnelles : la scrofule, la syphilis, l'arthritisme (désignant par là les arthritiques gras, à tendance goutteuse), l'herpétisme (réunissant sous ce nom les arthritiques maigres, secs, nerveux, à tendance scléreuse). Si de nombreux détails de son œuvre ont pu être modifiés, l'ensemble persiste dans toute sa grandeur.

Hardy, qui resta de 1851 à 1876 à Saint-Louis, fut le rival de Bazin. Comme lui, il rompit avec les doctrines de Biett. « Il est de peu d'importance, disait-il, qu'une maladie cutanée se présente avec des vésicules ou des papu-

les; l'essentiel, pour le vrai médecin, est de savoir si elle est accidentelle ou constitutionnelle. »

En 1860, dix ans après ces deux maîtres, Hilairet entra à Saint-Louis et y resta jusqu'en 1881. Homme de progrès, il fut un des premiers à étudier l'histologie pathologique de la peau, et, dès la première heure, sut comprendre l'avenir des théories microbiennes.

Laillier (1863), qui fonda l'école des teigneux et le musée de Saint-Louis ; Guibout (1864), Vidal (1867) furent leurs dignes successeurs.

Nous citons pour terminer les noms des derniers médecins de Saint-Louis qui sont morts ou qui ont dû, atteints par la limite d'âge, quitter l'hôpital. Besnier (1872), A. Fournier (1876), Hallopeau (1883), Quinquaud (1885), Tenesson (1889), Ducastel (1891), Danlos.

Telle est, résumée en quelques lignes, l'histoire des hommes, qui firent de Saint-Louis un hôpital unique au monde, dont la renommée est universelle et sur le fronton duquel Alibert voulait qu'on gravât l'orgueilleuse devise de domination romaine : URBI et ORBI (1).



Actuellement l'hôpital Saint-Louis comprend :

Six services pour les maladies de la peau, trois services de chirurgie, une maternité ;

Un hôpital d'enfants (chirurgie et médecine) ;

L'Ecole Laillier ou école des teigneux ;

Ces différents services reçoivent, par an, 16 à 17.000 malades :

(1) Gaucher et Gougerot, *Paris-Médical*, mars 1911.

Soit 7 à 8.500 pour les salles de médecine;
— 4 à 5.500 — — de chirurgie ;
— 2.500 environ pour la maternité.

Ce qui représente un total de 500.000 journées en moyenne.

En dehors des services hospitaliers, fonctionnent des consultations gratuites où les soins sont donnés à un nombre considérable de malades.

Consultation des maladies de la peau.	93.209	En 1910
— de chirurgie..........	15,778	
— de la Maternité.......	2.783	
— dentaire.............	5.778	
— de gynécologie.......	2.846	
Electrothérapie...................	9.461	
Photothérapie.....................	8.974	

Il est fait en moyenne 60.000 pansements aux consultations.

Enfin, l'hôpital donne, par an, près de 200.000 bains, douches, etc., et délivre des médicaments à 45.000 personnes environ.

Le personnel comprend 500 infirmiers, infirmières, garçons de salle, etc., et 100 ouvriers, ouvrières de différents corps de métier.

Le budget de l'hôpital s'élève à 2.500.000 fr. en chiffre rond.

Ces données suffisent à faire comprendre l'importance de Saint-Louis, qui est, à l'heure actuelle, l'un des plus grands établissements de l'Assistance Publique à Paris.

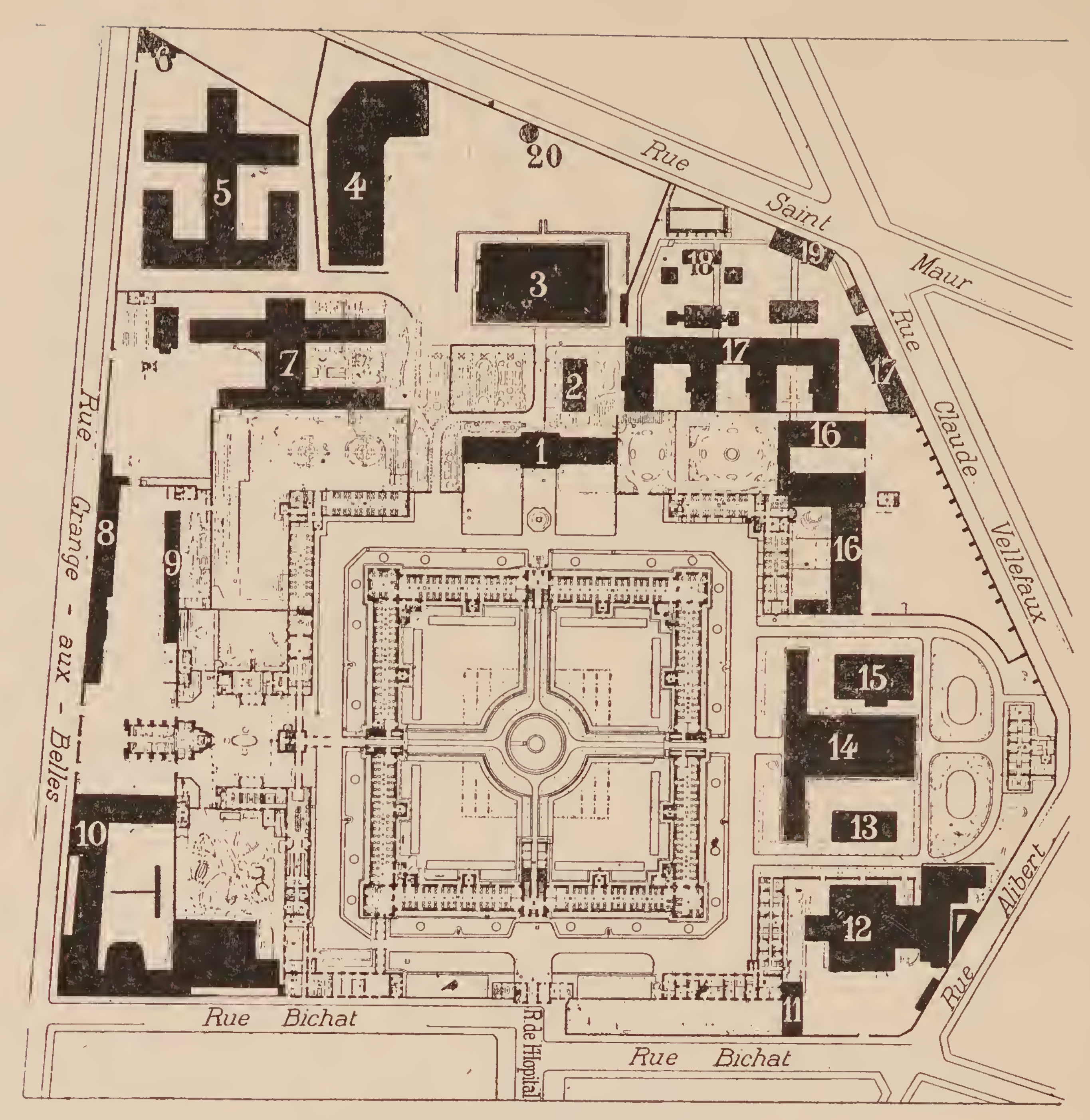


Fig. 16. — Plan de Saint-Louis.
(Hôpital Saint-Louis en 1911.)

1. Lingerie.
2. Atelier de repassage.
3. Buanderie.
4. Bâtiment du personnel.
5. Hôpital d'enfants (Médecine et Chirurgie).
6. Bureau et Concierge.
7. Pavillon Rieffel (Chirurgie).
8. Atelier et Amphithéâtre.
9. Finsen et Laboratoire.
10. Ecole Laillier.
11. Consultation dentaire.
12. Consultation de Médecine et de Chirurgie, Musée et Laboratoire.
13. Ambulances.
14. Bains.
15. Usine électrique et désinfection.
16. Maternité.
17. Pavillon Brocq.
17. Service d'électrothérapie.
18. Pavillon Cruveilhier.
19. Pavillon Jamin.
20. Réservoir.

CONCLUSIONS

—

Nous avons exposé dans cet opuscule les moyens d'assistance dont disposait la Société Parisienne des XVe et XVIe siècles, pour le soulagement des indigents et des malades.

Nous avons fait ressortir leur insuffisance et constaté le besoin qui s'imposait de plus en plus impérieux d'hôpitaux destinés à recevoir les contagieux.

Nous avons noté, à chaque apparition de la peste, les efforts tentés par les pouvoirs publics pour améliorer cet état lamentable : c'est François Ier qui décide la construction de l'hôpital de la Charité pour les pestiférés, mais qui ne peut réaliser son projet faute d'argent. C'est enfin Henri IV qui, par son édit de mai 1607, ordonne la fondation de l'hôpital Saint-Louis, destiné spécialement à soigner les contagieux, qui jusque-là étaient entassés pêle-mêle avec les autres malades, dans les salles de l'Hôtel-Dieu.

Nous avons fait l'historique de la fondation et la description de cet hôpital, en insistant sur les règles de sage précaution qui ont présidé à sa construction et à son fonctionnement.

Dans un court résumé nous avons établi l'état des ser-

vices qu'il fut appelé à rendre depuis sa fondation jusqu'à la Révolution.

Enfin, son histoire, depuis la nouvelle destination qui lui a été assignée dans le système de réorganisation des hôpitaux en 1801, a fait l'objet d'un dernier chapitre, qui se termine par une notice sur les premiers médecins qui ont illustré cette célèbre Maison.

TABLE DES MATIÈRES

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

